



# Le Ministre des travailleurs **Ambroise CROIZAT**

## ou l'innovation sociale

En 1945, Ambroise CROIZAT, syndicaliste, député, ministre communiste du gouvernement De GAULLE est en charge d'appliquer le programme du Conseil National de la Résistance. Il a su mettre en œuvre, avec beaucoup d'inventivité, ce programme.

Les Instituts d'Histoire Sociale de la CGT de Loire-Atlantique et de la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie vous invitent à débattre des questions d'actualité en repartant des problématiques de l'époque :

**Judi 11 octobre 2012**

de 14h à 17h

Maison des Syndicats à Saint-Nazaire

**Le rôle économique des CE, les droits des salariés, les congés payés**

de 18h à 20h30

Maison des Associations (Agora), salle n°7 - 2<sup>ème</sup> avenue Albert de Mun à Saint-Nazaire

**La protection sociale**

**Vendredi 12 octobre**

de 9h30 à 12h

Centre Culturel Lucie Aubrac - Place de la mairie à Trignac

**La culture, les créations culturelles des comités d'entreprises**



Avec le soutien de Marie-Odile Bouillé, députée de Saint-Nazaire, Roger David, conseiller général du canton de Montoir, Véronique Mahé, conseillère régionale des Pays de la Loire, Yannick Vaugrenard, sénateur de Loire Atlantique.



# SOMMAIRE

## **Colloque organisé par les Instituts d'Histoire Sociale CGT de la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie et de Loire Atlantique**

<b>Avant propos</b> .....	page 2
<b>Préface de Liliane CROIZAT</b> .....	page 3
<b>Présentation de l'initiative : Louis DRONVAL</b> .....	pages 4 à 5
<b>Comité d'Entreprise, conquête de la classe ouvrière : Walter BUFFONI</b> .....	pages 6 à 9
<b>Les congés payés, les droits aux vacances : Rino GAMBARDELLA</b> .....	pages 10 à 12
<b>L'assurance maladie de la sécurité sociale : Bernard LAMIRAND</b> .....	pages 13 à 17
<b>La culture, les créations culturelles des Comités d'Entreprise et assimilés : Serge LE GLAUNEC</b> .....	pages 18 à 22
<b>Premiers enseignements :</b>	
<b>Claude VEN</b> .....	pages 23 à 24
<b>Patrice MOREL</b> .....	page 25
<b>Intervention de Gilles BRIAND au nom de la municipalité de Trignac</b> .....	page 26

## Avant propos

*En se quittant ce vendredi 12 octobre 2012, sur le quai du petit Maroc à Saint-Nazaire, Liliane, Bernard et Claude, de manière complémentaire me dirent : Saint-Nazaire, c'est une grande réussite.*

*Je n'ai pas tout de suite compris le message, mais l'œil dans le rétro, regardons ensemble la portée de l'évènement.*

*Avoir Ambroise Croizat comme socle, «la sécu» et les comités d'entreprise, et réussir l'ambition affichée, à savoir plonger dans hier, regarder aujourd'hui et travailler un demain meilleur, oui ce fut une réussite\*.*

*Les chemins sont tortueux, il y a des embûches, rien n'est simple dans un monde où le capitalisme règne en maître. Mais il sait, le capital, au vu du ou des rapports de force trouver les solutions à son propre renouvellement.*

*Ambroise Croizat et ses camarades ont su mettre à mal le pouvoir suprême.*

*La sécurité sociale et les comités d'entreprise sont des éléments majeurs de la construction d'une société solidaire contestant la société du profit à tout prix.*

*À Saint-Nazaire, le débat fut à la fois riche et interrogatif. Comment, en se servant des acquis, poursuivre le combat pour gagner une société de justice, une société rassemblée, une société solidaire, bref une société humaine.*

*Les questions sont posées, il n'appartient pas aux Instituts d'Histoire Sociales de travailler les réponses, mais ils peuvent y contribuer.*

*Sans en douter, il y aura des prolongements.*

Louis Dronval

## Préface de Liliane CROIZAT fille d'Ambroise Croizat

Cette initiative sur les comités d'entreprise et la protection sociale est très importante, et j'ai été très heureuse d'y participer.

Elle l'est d'autant plus que si les lois de 1945 étaient respectées on ne serait pas dans la situation que l'on connaît actuellement.

Mon père, avec tous les camarades, n'a rien inventé mais il a beaucoup lutté et fait beaucoup de choses. Il a essayé en permanence, avec le syndicat et le parti communiste qui ont été très puissants à une époque, de faire en sorte que les travailleurs ne dépendent plus des patrons. Il ne voulait plus que les salariés malades, devenus handicapés ou les retraités deviennent des mendiants.

Il y avait autrefois des tas de sociétés et d'organismes qui soi-disant aidaient les gens. Mais ce n'est pas ce qu'il voulait. Il voulait simplement que chacun ait son dû. Il voulait plus de justice sociale. C'est cela qui est à l'origine. Il voulait pour chacun des travailleurs une protection de la naissance à la mort. Car c'est le travailleur qui crée les richesses. Il a bien le droit en retour de bénéficier d'un droit à la santé et à la retraite.

Pour y arriver il a œuvré jusqu'au bout sur les comités d'entreprise et la sécurité sociale. Il a travaillé et lutté tant qu'il a pu parce que malheureusement il y avait beaucoup de difficultés, d'opposition et c'était loin d'être facile.

Il y avait des mouvements même au parlement qui changeait tous les 8 jours. Vous voyez ça n'aide pas. Mais il voulait absolument obtenir des choses. Je me souviens qu'un jour on lui a demandé de repousser sa loi de six mois. C'est une chose qui ne se faisait pas. Mon père a alors répondu : « c'est tout de suite que les français en ont besoin, pas dans six mois ». Malheureusement dans tout ce qu'il a pu faire et obtenir il y a des lois qui n'ont pas été appliquées parce qu'il n'y a jamais eu de décrets d'application.

Vous voyez on avait beau à ce moment là avoir le pouvoir avec les ouvriers, les travailleurs, les syndicats ça n'a pas toujours suffit. Pourtant il s'est bagarré et c'est quelqu'un qui a été, je crois, heureux de pouvoir faire avancer les choses.

Bien sur tout cela s'est fait grâce au Conseil National de la Résistance et à son programme. C'est comme cela qu'a été décidé entre autre, la sécurité sociale, les comités d'entreprise, le statut de certains fonctionnaires. Toutes ces choses qui effectivement ont été faites à cette époque et qui ont apporté beaucoup. Elles sont tellement importantes que l'on a eu le plaisir d'entendre dernièrement le président Sarkozy nous expliquer que la France a bien résisté au risque de récession grâce à sa protection sociale. Entendre ça, moi, ça m'a un peu énervée, c'est vrai.

Pour le reste c'était un père merveilleux. Mon plus grand chagrin c'est de l'avoir perdu trop tôt. Mais il m'a quand même beaucoup apporté. Il m'a donné des idées. Il ne m'a pas politisée, non, ce n'est pas ça. Chez nous on ne vivait pas sous le salut stalinien tous les jours. On en avait même, par-

donnez moi, « rien à foutre ».

Mais il m'expliquait beaucoup de choses. Il m'expliquait la vie, ce qui se passait dans le monde. Bon il ne pouvait pas m'aider en mathématiques mais enfin ce n'est pas grave.

Il m'a beaucoup manqué.

J'ai vécu de grandes expériences.

Il a été arrêté en 1939. J'avais 3 ans.

Ce fut une énorme perte. Avec ma mère on va attendre 3 ans, puis en 1942 on devra partir sur les routes.

On va partir, c'est drôle, pour des pays de vins. D'abord Baumes de Venise. Là, il y a eu un ordre d'arrestation. Nous n'étions pas chez nous ce matin là. Comme on nous a prévenues on a pu partir dans la journée, ma mère a pieds et moi déguisée sur un vélo. Nous sommes allées à Carpentras chez des gens qui nous ont hébergés et on a fini à Gigondas. Voilà pourquoi je parle de pays de vins.

Les résistants ont été extraordinaires. Ils nous ont aidées jusqu'au bout et on leur doit la vie. Enfin, moi, parce qu'aujourd'hui, malheureusement, il n'y a plus que moi.

Mon père on va le retrouver par hasard. Nous étions à Gigondas quand les américains nous ont libérées. Nous ne savions pas où il était. Mais des copains de la résistance décident d'emmener maman à Marseille. Là-bas il y avait un siège du parti communiste. Elle va y rester et le hasard voudra que tout d'un coup mon père va débarquer.

C'est le hasard parce que papa ne savait pas où nous étions. Il n'avait pas d'adresse. Nous n'avions plus de nouvelles et dans la résistance tout était cloisonné.

Il a été libéré en Afrique du nord en 1943 et il est resté en Algérie, au Maroc et ailleurs dans des commissions de travail auprès du général de Gaulle. Bien sur il ne reviendra à Paris qu'à la libération. Il ne savait pas où était sa famille. Il participait à des réunions publiques et c'est à cette occasion qu'un jour un camarade vient lui dire : « je sais où sont ta femme et ta fille ».

C'est comme cela qu'il est arrivé le lendemain à Marseille. Il avait demandé l'autorisation au gouvernement provisoire de venir retrouver sa femme et d'aller me chercher à Gigondas. A partir de ce jour je reconnais que je ne l'ai plus lâché. J'étais même un peu collante mais après tout ce n'est pas bien grave. Voilà. C'est tout. Ne perdez pas courage dans votre combat. On y arrivera un jour.

Il faut lutter. On en est tous là et moi, même à mon âge, je suis toujours dans le mouvement. Alors il n'y a pas de raisons de renoncer.



## Présentation : Louis DRONVAL Coordinateur de l'initiative



Cette initiative engagée depuis maintenant 1 an s'est vue repoussée à 2 reprises : d'abord par la date choisie, le 8 mars où il nous était effectivement difficile d'occuper la journée internationale des femmes, puis toujours en mars par la proximité du calendrier électoral qui allait mobiliser nombre de militants engagés

dans ses campagnes. J'ai personnellement calé l'agenda avec Bernard LAMIRAND, qui en plus de ses nombreuses activités et responsabilités se trouve être le président du « comité d'honneur pour la reconnaissance d'Ambroise CROIZAT comme artisan principal de la mise en place de la sécurité sociale »

Aujourd'hui encore des mobilisations se créent autour de la défense de l'industrie, de la défense des retraites (manifestation aujourd'hui à Paris) et il n'était plus possible de modifier nos dates compte tenu des partenariats engagés. Cela a quelque peu affecté la dernière ligne droite de préparation.

Je remercie Bernard d'être parmi nous ce jour, car en soirée, à Montreuil se tient une rencontre autour du livre biographie qui vient de sortir sur Henri Krasucki. Bernard a beaucoup travaillé avec Henri sur les conflits des sidérurgistes fin 1970 début 1980 particulièrement.

Et vous connaissez l'anecdote : c'est qui le p'tit gars à casquette à coté de Bernard.

Chers amis, chers camarades,

Peut-être était-ce prémonitoire, mais l'initiative de ces 2 jours autour des questions sociales à partir du rôle qu'a joué Ambroise Croizat dans l'histoire ne tombe-t-elle pas à point nommé dans un climat social et politique quelque peu agité ?

• Social avec ce qui fait l'actualité :

les fermetures d'entreprises industrielles et toutes les questions d'emplois qui y sont liées. Avec l'appel à se mobiliser et à manifester de la nouvelle Fédération des Industries en Europe avec des points d'orgue le 9 octobre dernier en France à l'appel de la CGT. N'est ce pas ce que nous vivons ici même à Saint-Nazaire avec les menaces lourdes qui pèsent sur la construction navale dans toutes ses dimensions ? Et pas seulement.

• Politique, particulièrement en France, où les changements attendus ne sont pas aux rendez vous. Le remerciement que le peuple a rendu à Sarkozy ne suffit pas à engranger des modifications substantielles de la condition humaine : par exemple l'augmentation du SMIC de juillet dernier n'est à la hauteur ni des attentes ni la perte de pouvoir d'achat accumulée ces dernières années. Avec les conséquences en chaîne sur l'ensemble des salaires. Par ailleurs, le vote par le parlement du traité Sarkozy Merkel va plonger la population française dans une austérité sans fin. Faire passer ce document, c'est accepter que nous soyons tous des grecs, des espagnols, des portugais et c'est surtout ne pas voir dans quelles situations inhumaines sont ces peuples victimes de la crise dite de la dette, mais qui est fondamentalement celle du capitalisme. Une parenthèse sur le sujet de la rigueur : récemment le journal l'humanité publiait une interview d'un américain, prix Nobel d'économie il y a quelques années, qui fut conseiller de Clinton alors à la Maison Blanche. En substance, cet économiste affirmait qu'il fallait sortir de cette spirale de l'austérité, qui loin de sortir les pays de la crise, au contraire les enfermait un peu plus à chaque étape. Il n'a pas été jusqu'à affirmer que l'issue était dans le socialisme, mais quand même. Écoutez, gens qui nous dirigent, toutes ces voix qui s'élèvent pour changer de cap.

La réforme des retraites de 2010 en France était au cœur de cette problématique : pour le grand capital, la rentabilité financière, le profit, ne sont pas suffisants. La seule solution, augmenter le temps de travail de la semaine (les 35h), de l'année (le lundi de pentecôte), de la carrière (retraite à 62, 65ans) en même temps qu'il faut réduire les cotisations qu'il appelle « patronales » pour augmenter la compétitivité. Sans oublier bien sûr les salaires de bas niveaux, les temps partiels et la concurrence sociale à l'échelle européenne, voire au-delà, qui bloquent la consommation, donc freinent l'emploi. Sûrement que ces questions traverseront les débats de ces 2 jours, c'est essentiel, mais ce n'est pas obligatoirement tout l'enjeu de nos rencontres.

Avec quelques camarades, en discutant de ce conflit des retraites, nous nous sommes dit qu'il fallait que l'on regarde pourquoi, ce qui était bien hier ne le serait plus aujourd'hui. Et notre attention s'est vite portée sur Ambroise Croizat, l'artisan principal de la mise en place de la sécurité sociale pour laquelle la branche vieillesse constitue un des socles. Nous nous sommes dit qu'il fallait sans doute se réapproprier l'histoire pour montrer aux générations actuelles et futures que le progrès social n'est pas écrit dans le

marbre de l'histoire mais qu'il est constitué de luttes sociales importantes, n'est jamais définitivement acquis et qu'il faut mettre l'ouvrage sur le métier en permanence.

Pour preuve : c'est Denis Kessler, l'ex-vice président du Medef, assureur privé, qui ouvrit clairement les hostilités en 2007 en déclarant à l'intention de Sarkozy « *Le modèle social français est le pur produit du Conseil National de la Résistance. Un compromis entre gaullistes et communistes. Il est grand temps de le réformer, et le gouvernement s'y emploie... La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance* ». Et dans ce programme du Conseil national de la Résistance il y a effectivement les comités d'entreprise dont nous allons parler. Ce qui se trame en justice, contre les CE de la RATP et de l'EDF en particulier, n'est pas neutre. L'attaque est menée dans le cadre des déclarations de ce nouveau maître des forges en faisant douter les salariés.



La coopération des Instituts d'Histoire Sociale de la CGT de Loire Atlantique et de la Fédération des Travailleurs de Métallurgie a permis de mettre sur pied cette initiative multiple, faite tout à la fois d'histoire, de présent et de futur.

C'est donc fort des acquis de 1936 et du front populaire, dont il fut tout à la fois secrétaire général de la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie, à ce titre négociateur des accords Matignon et député communiste de Paris, fort de la résistance puis du Conseil National de la Résistance dont il fut un des rédacteurs

du programme, qu'Ambroise CROIZAT devint ministre du gouvernement DE GAULLE en 1945 en charge d'appliquer le volet social dudit programme. Il a su le mettre en œuvre, avec beaucoup d'inventivité.

Mais Ambroise Croizat, au-delà de la sécurité sociale, c'est aussi les conventions collectives, les grilles de classifications, les prestations familiales, les comités d'entreprise et bien d'autres choses encore. Avec tous ces projets, révolutionnaires à leur époque, fondés sur la durée, c'est aussi le quotidien des salariés qui avait sa préoccupation.

Avec tout ce qui précède, il est compréhensible qu'il fut nommé «le Ministre des travailleurs» par les salariés eux mêmes, titre autrement plus honorifique que la fonction elle-même.

Pour préparer cette initiative, au vu de la difficulté à embrasser l'ensemble de l'œuvre du Ministre en si peu de temps, nous avons fait le choix, arbitraire il est vrai, de cibler les débats sur 2 thèmes nous semblant d'importance, tout à la fois riche de développement humain et fortement menacés par les politiques d'austérité passées et encore plus à venir : la protection sociale, principalement la « sécu » et les comités d'entreprise avec 3 thèmes.

Pour présenter et animer ces thèmes nous avons comme intervenants :

Walter BUFFONI pour le rôle économique des CE, les droits des syndicats des salariés, et nous pourrons débattre des droits à conquérir

Rino GABARDELLA pour la conception même des congés payés, sociale ou marchande, la création par les CE des centres de vacances, les colonies etc...

Bernard LAMIRAND sur les questions de la protection sociale, principalement de la sécurité sociale.

Serge Le GLAUNEC sur les CE et la culture.

Et comme également annoncée, Liliane CROIZAT nous donnera un regard particulier sur son papa, sans occulter sa capacité à intervenir dans les débats d'aujourd'hui.



# Comité d'Entreprise, conquête de la classe ouvrière : Walter BUFFONI

## Ancien secrétaire du CE des Chantiers de l'Atlantique



En effet, les CE sont nés de la volonté exprimée depuis de nombreuses décennies par les travailleurs et leurs syndicats de limiter, sur le lieu du travail, l'arbitraire patronal et d'assurer un certain contrôle sur la gestion capitaliste.

Avant 1945, il n'existe pas de réel précédent à l'institution des C. E., c'est-à-dire d'organismes élus par le personnel ayant à la fois un droit de regard dans le domaine économique et un droit de gestion dans le domaine social. Les premiers socialistes français y songeaient avant 1850, mais les formules envisagées échouèrent.

Pourtant, les désirs d'accès des travailleurs à la gestion des entreprises se sont manifestés dès l'origine du capitalisme, mais sans grand succès, si ce n'est, essentiellement, dans des coopératives ouvrières de production. En fait les premières expériences qui influencèrent le législateur français vinrent de l'étranger. Dans les pays anglo-saxons pendant la guerre de 14-18, en 1917 en U. R. S. S. en vue de la gestion directe des entreprises, les délégués mineurs en 1890 et délégués d'atelier en 1936. La guerre de 39-45, l'occupation allemande imposèrent momentanément silence aux revendications. Mais le régime de Vichy voulait établir un ordre corporatif, d'où l'idée d'établir la Charte du Travail de Pétain, apparence de réorganisation sociale, avec l'apparition des comités ouvriers dans l'administration des entreprises. Le but, en fait, était de détruire la puissance des syndicats ouvriers. Certes les confédérations CGT et CFTC avaient été dissoutes en 1940, mais les syndicats locaux subsistaient. La Charte supprimant la liberté syndicale, ces syndicats sans adhérents sont devenus de simples organes consultatifs sans moyens de pression.

Je voulais faire ce petit rappel pour monter la volonté des travailleurs de contrôler la gestion des entreprises. J'ajoute que pendant la guerre la CGT clandestine a fait inscrire cette demande d'institution des CE au programme du Conseil National de la Résistance.

En 1944, le ministre du travail dépose, à l'assemblée consultative, le projet d'ordonnance portant « institution des Comités d'Entreprise » avec demande de procédure d'urgence.

Le projet avait été quelque peu modifié, ce n'est qu'avec Ambroise Croizat, président de la commission travail, que le texte fut amélioré, constituant une avancée de grande valeur et de portée efficace.

Qu'apportait essentiellement ce texte :

- Un droit de contrôle sur l'organisation et la gestion générale de l'entreprise permettant de connaître les bénéfices réalisés et de se prononcer sur l'emploi.
- Un droit de gestion ou de contrôle de toutes les œuvres sociales établies dans l'entreprise au bénéfice des salariés et de leur famille.

Mais il n'en reste pas moins que les hommes du grand patronat, reçus par les services du gouvernement que présidait le Général De Gaulle, réussirent à faire modifier le projet en réduisant, notamment, les moyens de contrôle et les pouvoirs prévus en orientant les Comités vers des activités sociales de caractère paternaliste s'apparentant aux comités sociaux de la Charte du Travail de Pétain.

Le texte de l'ordonnance du 22-2-1945 fut accueilli par de vives critiques, ayant subi des modifications en retrait du projet.

Cependant sous l'impulsion d'Ambroise Croizat, notamment, au lendemain des élections d'octobre 1945 qui virent la victoire de la gauche, un certain nombre de textes légaux et réglementaires précisant et améliorant l'ordonnance du 22-2-1945 furent votés.

### La loi du 16 mai 1945 :

- reprit dans l'ensemble toutes les dispositions faites votées par l'assemblée constituante et écartés par le précédent gouvernement.
- doubla le nombre d'entreprises assujetties (19000 entreprises avaient plus de 50 salariés alors que 9000 seulement avaient plus de 100).
- accorda aux CE une compétence obligatoire sur l'organisation de l'entreprise, un droit d'information obligatoire sur les bénéfices, l'assistance d'un expert comptable.
- fournit aux membres des CE de plus grandes facilités pour l'exercice de leurs fonctions (20 heures de délégation au lieu de 10).

Le CNPF, le Medef d'aujourd'hui, ne s'y trompa pas : la loi du 16 mai 45 a renversé l'esprit de l'ordonnance de 1945. Cette appréciation est tout à fait exacte : il y a bien eu renversement de tendance.

**En fait, le véritable statut des CE résulte de la loi du 16 mai 1945.**

Retenons en définitif que les CE ont été institués après des efforts inlassables de CGT dans une période d'essor du mouvement ouvrier et démocratique, à un moment où la classe ouvrière obtenait de nom-

breuses conquêtes sociales. Elle était unie et disposait de syndicats puissants et elle était représentée au gouvernement.

## ROLE ECONOMIQUE DU COMITE D'ENTREPRISE

Pour bien comprendre la portée des attributions des CE, nous ne devons pas nous cantonner à l'aspect juridique des textes, mais définir l'orientation de classe de notre activité syndicale et sur cette base ce que doivent faire les CE.

Les attributions sont de deux sortes :

### **économiques et sociales.**

L'importance du rôle économique des CE découle de l'évolution même de la situation économique. La crise du système capitaliste la rend préoccupante dans l'ensemble des secteurs : chômage, réduction d'horaire, délocalisations, licenciements, fermetures d'entreprises, pouvoir d'achat se dégradant, conditions de travail Les réalisations sociales de loisirs, culturelles, sportives sont freinées par l'insuffisance des crédits.

En même temps que s'accélère la concentration, la concurrence entre sociétés et groupes capitalistes s'aiguise. Sous prétexte de compétitivité le patronat s'efforce de développer la productivité et appelle les salariés à modérer leurs revendications.

Autant de questions qui nous interpellent, on comprend dès lors l'importance du rôle économique du CE. Dans ce domaine, les pouvoirs des CE ne sont que consultatifs, c'est-à-dire que le patron détient seul le pouvoir de décision dans la marche de l'entreprise.

### **Les attributions essentielles du CE en matière économique sont définies comme suit :**

- Etude des mesures envisagées par la direction en ce qui concerne l'évolution de la production et la productivité de l'entreprise (ce qui doit lui donner une compétence pour lutter contre l'accélération des cadences et l'aggravation des conditions de travail).

- Information et consultation obligatoires sur les questions d'organisation, gestion et marche générale de l'établissement, notamment sur les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs, la durée du travail ou les conditions d'emploi. Le CE doit formuler des vœux sur ces divers points.

- Saisissement obligatoire et en temps utile des projets de compression d'effectifs. Il émet un avis qui doit être transmis à l'inspection du travail en temps utile.

- Chaque trimestre, communication d'informations sur l'exécution des programmes de production, sur l'évolution générale des commandes, sur la situation

de l'emploi.

- Information obligatoire des bénéfices réalisés et suggestions du CE sur l'affectation à leur donner.

- Chaque année, présentation au CE d'un rapport d'ensemble sur l'activité de l'entreprise, le chiffre d'affaires, les résultats globaux, structure et montant des salaires.

- Informations sur les comptes qui découlent de l'application de l'ordonnance sur l'intéressement dans les entreprises de plus de 100 salariés.

- Dans le cadre des Sociétés Anonymes la direction est tenue de communiquer au CE, avant leur présentation à l'AG des actionnaires, le compte des profits et pertes, le bilan annuel et les rapports des commissaires aux comptes.

- Au cours de l'examen du bilan le CE se fait assister d'un expert comptable choisi parmi ceux inscrits au tableau de l'ORDRE dans le ressort de la cour d'appel du siège de l'entreprise.

Le CE peut convoquer les commissaires aux comptes pour toutes explications et formuler toutes observations obligatoirement à l'AG des actionnaires.

- La législation stipule que 2 membres du CE assisteront, avec voix consultatives, à toutes les séances du Conseil d'Administration. Le nombre est porté à 4 lorsqu'il y a 3 collèges électoraux.

- Chaque membre du CE peut avoir communication du montant des rémunérations versées aux 5 ou 10 personnes les mieux rémunérées.

Même si le CE n'a qu'un rôle consultatif il doit être informé de tout ce qui concerne l'activité économique. Ce droit doit être mis à profit car l'information économique est de plus en plus un enjeu d'une bataille idéologique. Certes le patronat tente sans cesse de se servir du CE pour obtenir sa caution voire son soutien.

Chacun comprendra que les membres du CE, tout au moins les élus CGT, doivent être vigilants, attentifs, informés, porter une attention particulière à l'étude du bilan ; de même qu'ils doivent se garder d'assumer des responsabilités qui ne sont pas de leur ressort et les laissées entières aux patrons.

L'étude du bilan permet de recueillir des éléments valables pour connaître notamment :





- Le chiffre d'affaires.
- Les investissements, leurs sources et leur utilisation.
- Elle permet aussi de détecter les profits réels non seulement les bénéfices avancés mais encore toutes les sommes prélevées sur les profits et affectées à de multiples postes (amortissements, provisions, réserves etc. ).

L'attention des élus doit également se porter sur d'autres aspects liés directement aux problèmes économiques :

- La formation professionnelle.
- Les conditions de travail.
- L'hygiène et la sécurité.

On voit l'importance que doit donner le syndicat à la formation des élus du CE.

## COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE

Dans les entreprises comportant plusieurs établissements distincts, il doit être créé des CE d'établissements et un Comité Central d'Entreprise :

Chaque établissement de 50 salariés ou plus doit constituer son propre CE, s'il y a des candidats pour organiser les élections.

A partir du moment où deux CE sont constitués il y a lieu de former un Comité Central d'Entreprise.

Le CCE est composé d'un nombre égal de titulaires et de suppléants élus pour chaque établissement. Chaque établissement est représenté au CCE par 1 ou 2 délégués titulaires et un nombre égal de suppléants.

A noter que cette disposition dénature complètement le principe de la représentation proportionnelle applicable aux élections primaires des CE. En effet, il est aberrant de limiter à 2 délégués le nombre maximum de représentants de chaque CE qu'il soit petit ou grand. Un établissement de 50 salariés aura autant de délégués (1 ou 2) qu'un établissement de 3 ou 4 mille salariés. Cette surreprésentation des petits établissements contribue très souvent à attribuer la majorité des sièges du CCE aux représentants de la minorité de l'entreprise. Ce qui peut conduire à ce que les organisations majoritaires parmi le personnel soient minoritaires au CCE.

Le CCE a toutes les obligations légales des comités d'entreprise.

Chaque organisation représentative désigne un représentant syndical au CCE. Il assiste aux séances du CCE avec voix consultative.

## DROIT SYNDICAL A L'ENTREPRISE

Si tous les syndicats peuvent s'organiser librement dans toutes les entreprises, seuls les syndicats représentatifs dans l'entreprise peuvent bénéficier des droits résultant de la loi de décembre 1968 (après la grève), à savoir : constitution d'une section syndicale reconnue, collecte des cotisations, local syndical, tracts, affichages, réunions mensuelle, désignation des délégués syndicaux.

## ACTIVITES SOCIALES

Nous avons vu que les CE n'ont qu'un rôle consultatif, la gestion étant du ressort exclusif du patron, par contre ils possèdent un pouvoir de gestion et de décisions en matière d'activités sociales qui, utilisé judicieusement, montre et illustre la capacité créatrice et la maturité de la classe ouvrière.

S'occuper des activités sociales, cela fait partie du travail de masse de l'organisation syndicale et leur prise en compte relève de :

- La nécessité de faire échapper celles-ci à la direction et à l'influence patronale qui a toujours utilisé les « œuvres sociales » comme possibilité de sa pratique paternaliste et entraîner les travailleurs à la collaboration de classe.

- L'importance de plus en plus grande que prennent les activités sociales dans la vie des travailleurs. En raison des difficultés accrues des conditions d'existence, elles constituent une aide appréciable par les possibilités offertes aux travailleurs et au regard même des conquêtes sociales (congés payés, diminution du temps de travail), elles deviennent de plus en plus nécessaires pour l'organisation des loisirs et du temps libre.

Mais par cette prise en charge nous n'entendons pas résoudre toutes les difficultés des travailleurs ni nous substituer aux responsabilités des patrons et des pouvoirs publics.

### **Caractère des activités sociales :**

Elles sont créées au bénéfice des salariés ou anciens salariés et de leur famille.

Elles peuvent avoir un caractère d'entraide (mutuelle) ou bien tendre à l'amélioration des conditions de bien être (restaurant).

Elles peuvent avoir pour objet l'organisation d'activités sportives, culturelles (bibliothèque, discothèque, vidéo etc.), d'animation de loisirs (villages vacances, centres aérés, etc.).

Il convient de tenir compte des aspirations des salariés.

### **Nature de la gestion :**

A l'exception des centres d'apprentissage et de formation professionnelle, toutes les réalisations sociales sont exclusivement gérées par le CE.

Ce droit est absolu et le patron ne peut prétendre à en gérer une seule.

### **Notre conception des activités sociales :**

Par leur lutte, la classe ouvrière et le mouvement ouvrier ont réussi à donner un autre contenu plus conforme aux intérêts de classe.

Ainsi la notion d'activités sociales s'est-elle substituée à celle de caractère patronale paternaliste et charité œuvres sociales.

L'activité sociale en remplacement de l'œuvre sociale situe le caractère fondamentalement différent de l'une et de l'autre.

L'octroi d'avantages en espèces doit être occasionnel et revêtir un caractère de solidarité, non seulement parce que cela peut prêter le flanc à des offensives tendant à les considérer comme des éléments de salaire et donc passible de l'impôt.

### **Financement des activités sociales :**

Les problèmes de financement sont de la plus haute importance.

Les ressources du CE sont constituées par les sommes versées par l'employeur pour le fonctionnement des institutions sociales. Elles ne peuvent en aucun cas être inférieures au total le plus élevé des sommes affectées aux dépenses sociales de l'entreprise atteint au cours des 3 dernières années précédant la prise en charge des « œuvres sociales » par le CE.

Cette contribution patronale doit être calculée en pourcentage sur la masse globale des salaires.

Le CE disposant ainsi librement de la totalité des fonds pourra ouvrir un compte à son nom et décider des membres élus qui seront dotés de la signatures.

Il reste que les moyens nécessaires pour faire face aux exigences découlant des besoins grandissants sont insuffisants. Certains CE n'ont absolument rien. La CGT lutte notamment pour que : la contribution patronale ne soit pas inférieure à 3% de la masse salariale (remarquons que les licenciements ici et là diminuent d'une manière drastique le montant des ressources).

## **LE COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Le CHSCT a vu le jour en décembre 1982, mis en place dans le cadre des lois Auroux, faisant suite à deux organismes existants : le CHS promulgué en 1947 et la CACT (commission d'amélioration des conditions de travail). En les fusionnant le législateur élargit le champ d'intervention des délégués jusqu'alors cantonnés aux aspects techniques du travail.

Les problèmes de santé au travail grandissent, se diversifient avec l'apparition ou la prise de conscience de risques liés à des nouvelles technologies, aux produits cancérigènes et à la santé mentale.

L'importance de tous ces problèmes et la prise de conscience qui en découle doivent conduire à désigner des délégués au CHSCT bien formés.

## **CONCLUSION**

Nous avons vu que l'institution des CE est une conquête de la classe ouvrière. Certes, elle ne supprime pas le régime capitaliste : les rapports capitalistes de production subsistent (le patron reste seul responsable de la gestion).

Les CE sont des outils que nos syndicats utilisent. Les membres du CE sont des militants et dépendent des organisations syndicales. Il s'ensuit un rôle dirigeant de la section syndicale ou du syndicat d'entreprise et le renforcement du syndicat CGT.



## Les congés payés, les droits aux vacances : Rino GAMBARDELLA Directeur du centre de vacances Le Razay Piriac sur mer 44



Originaire de Naples en Italie, après avoir été sidérurgiste dans les Ardennes, je travaille maintenant au centre de vacances du Razay à Piriac, propriété de plusieurs comités d'entreprise.

Parler effectivement des vacances n'est pas toujours facile.

Lorsque je suis allé il a quelques temps voir le CE de Claas tractor au Mans, les camarades de la CGT, le secrétaire du CE me disaient : « *tu sais le contenu de tes vacances je le trouve bien, mais avec les soucis d'emploi et de pouvoir d'achat. . .* ». Il faut faire de la politique, y compris en vacances, parce que s'il n'y a pas de contenu, nous devons être le relais de ce que les gens vivent dans l'entreprise et de ce que vous vous vivez dans les syndicats, dans les partis politiques, pour qu'ensuite on puisse agir et avoir un contenu dans notre politique vacances qu'elles soient enfants, adultes ou familles. Il ne s'agit pas d'encarter les gens quand ils viennent chez nous. Nous ne sommes qu'une association et nous faisons bien attention à garder notre place. Mais si vous avez l'occasion de venir dans des centres de tourisme social, notamment celui que je dirige, vous verrez que c'est affiché, on a 5 journaux : La croix, l'Huma, la NVO, La Terre et le Réveil, ce n'est pas de l'ostracisme, mais bon, on affiche quand même clairement nos idées.

C'est vrai que la question du travail est prioritaire, mais il faut essayer d'apprécier que les vacances ne sont pas si secondaires que ça. Encore une fois si on y met un contenu, des valeurs, cela peut être le relais de ce qui se passe dans l'entreprise.

Je vais vous expliquer comment j'essaie de mettre en œuvre ce qu'on dit parce qu'il faut faire attention de ne pas être les costauds de la mâchoire, ceux qui causent bien et qui ne font rien. Donc au pot d'accueil avec les familles, parce qu'il peut y avoir du débat, avec les enfants c'est plus compliqué parce que encore une fois il faut les éduquer et non pas les formater. C'est donc facile et compliqué à la fois, jusqu'où on va jusqu'où on peut pas aller, comment on ne met pas en cause l'éducation des parents comment on ne met pas en cause ce qu'ils pensent, comment on ne met pas en cause son intégrité, chez les gamins ce sont des questions qu'il faut que l'on se pose.

En général l'adulte est formaté parce que l'idéologie

ambiante et dominante a fait son boulot. Le gars, il a 40, 50, 60 ans, il a fait son travail. Donc effectivement je fais bien attention en disant on va se défoncer pour que vous passiez de bonnes vacances, faites attention à ce qu'on soit en phase entre ce qu'on dit et ce qu'on fait qu'on ne soit pas des costauds de la mâchoires encore une fois, mais voilà vous êtes dans un centre de tourisme social, et une des différences entre le tourisme social et le tourisme marchand : le tourisme marchand il a une idée c'est dégager une plus value. Nous, dans le tourisme social, on est résolument inscrit dans l'économie sociale, il y a « économie » donc effectivement si on ne vit pas on peut toujours bien causer tout seul dans sa salle de bain et donc il faut qu'on gère de bonne façon l'argent des CE ou des collectivités et des particuliers aussi et en même temps il y a « social » Donc comment est-on capable de faire d'un lieu de vie qui pourrait et doit répondre aux attentes des gens ?

Es-ce que « *la vache est dans le pré* » ou « *Koh Lanta* » ou tout ce genre d'émissions télévisuelles sont des attentes ou des besoins ? C'est une attente donc pour moi l'attente attend aussi.

Mais par contre le besoin de se retrouver, le besoin de faire des choses ensemble. Quand on est dans une société où effectivement il y a des gens qui s'échinent à mettre des murs entre les uns et les autres, et c'est ça le début quand il y a un mur entre 2 personnes on se regarde sans se parler avec des préjugés du type : il est drôle avec ses lunettes, avec sa chemise machin chose, l'autre avec ses claquettes de l'abbé Pierre. Petit à petit la peur s'installe, on veut s'en défendre et la meilleure défense étant l'attaque on finit par attaquer et c'est le début du racisme, de toutes les formes de racismes. Donc nous, on veut être des bâtisseurs, des constructeurs mais on veut bâtir des ponts entre les uns et les autres pour qu'effectivement de nos différences, heureusement qu'on se ressemble pas tous, on fasse une source d'enrichissement mutuel et non une source de conflits. Et donc sur le pot d'accueil on est sur ce type de valeur ; je fais tout le temps référence, ceux qui sont venus dans le centre la connaissance, elle est affichée partout, à la constitution du 27 octobre 46, je ne lis pas tout je lis juste ce qui correspond aux vacances, par contre après je leur dis je l'ai si vous voulez vous pouvez la prendre. Je vous lis donc ce que je leur dis :

« Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi ; nul ne peut être lésé dans son travail ou son emploi en raison de ses origines, de ses opinions et de ses croyances ; art. 10 : la nation assure à l'individu, à la famille les conditions nécessaires à leur développement (le développement ce n'est pas

seulement manger et grandir) ; art. 11 : elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui en raison de son âge, de son état physique ou mental, de sa situation économique se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence (est-ce que le RMI, le RSA. . . sont des moyens convenables d'existence) ; art. 13 la nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'état. (Quand on regarde le prix d'une bande dessinée, par exemple, c'est 15 euros, vous avez 3 gosses c'est 45, en une demie heure c'est lu) Comment répondons-nous à ce besoin là : nous avons une bibliothèque qui est relativement conséquente, nous faisons des échanges avec d'autres CE, ça tourne pour tout le monde, et c'est en libre service. Nous, les bouquins, on les prête et cela se fait en toute confiance. Parfois nous retrouvons une miette dans un bouquin, une BD, mais ça veut dire qu'il a été lu. Pour faire référence à Liliane quand elle parlait de la rafle du Vel d'Hiv, le 16 juillet 42, 4 ans après c'est la constitution de 46. Quand effectivement le rapport de force il est là, c'est quand même plus facile même si c'est dur à obtenir. C'est valable pour le droit aux vacances.

Je dis aux vacanciers : nous sommes un mouvement d'éducation populaire. Un mouvement d'éducation populaire, vous, nous, nous en sommes. C'est-à-dire : comment transmet-on le savoir pour ne pas laisser l'éducation aux mains d'une élite. Les programmes scolaires ils ne sont pas discutés. Moi, quand j'étais à l'école c'était simple nous, on n'était pas bon en maths, ou pas trop bon, tu étais tourneur fraiseur parce qu'il en fallait à l'usine. Les filles qui étaient bonnes en français se retrouvaient secrétaire dactylo. Et terminé. La classe ouvrière, elle n'avait pas accès à autre chose. Quand le président Sarkozy veut s'attaquer à 2 choses **1.** la constitution de 58 pour soi-disant la dépoussiérée en fait il veut extraire toute référence à la constitution de 46. **2.** il s'attaque au programme scolaire sur l'histoire il veut nous faire oublier notre propre histoire et tous les acquis des mouvements sociaux.

Donc l'éducation populaire c'est un peu ce que je disais l'autre jour à la fête de l'Huma au cours d'un débat : c'est l'éducation du peuple pour le peuple par le peuple. Et ça, il faut le porter de cette manière là parce que sinon effectivement il y a une idéologie ambiante négative. Tel que cela existe sur TFI, 24h sur 24 par exemple. Il y a parfois un bon programme mais il est 2h du matin.

Alors lorsque vous, syndicalistes, comités d'entreprise, financez les vacances des salariés vous devez vérifier le contenu. Sinon on finit par confondre le rôle du CE, via les syndicats, qui doit être un rôle de solidarité, de formation, d'éducation et le rôle que tenaient les patrons avec leur paternalisme, qui était un rôle de charité.

Les chèques vacances :

Mis en place par la ministre communiste Michèle Demessine, pour ceux qui n'ont pas de CE, ou les CE à petits moyens, au résultat ça retombe dans la gestion des CE et maintenant il y a beaucoup de CE qui font le chèque vacances. Et en même temps, avec le chèque vacances, il n'y a pas de contrôles sur les destinations. Cela peut-être des centres de tourisme social, mais beaucoup dans le privé, voire à d'autres usages. Ici à Saint-Nazaire, si on s'appropriait les paquebots on serait capable de faire des trucs plus sympas que ce à quoi ils servent aujourd'hui.

Par exemple en matière de culture, pour lutter contre le racisme, la xénophobie, la montée de l'extrême droite, sa présence aux portes de nos usines, de nos villes, nous avons présenté l'exposition de Salah Moussaoui « *Le racisme naît dans les yeux et finit dans les larmes* », sur la calligraphie avec des phrases faites par des gamins en colonie et en classes de découvertes. En vacances les gens sont plus tranquilles et plus réceptifs que dans le quotidien. C'est aussi tenir compte de la réalité globale, enfin sociétale, en vacances. C'est aussi à ce moment-là de faire attention, de bien réfléchir. C'est aussi pour ça que la constitution de 46 est un programme, pas une recette. Ce n'est pas ce que l'on a entendu lors des campagnes du printemps dernier ou seulement les instituts de sondage étaient suivis par presque tous les candidats : + 0,5, - 0,6, ce n'est pas vraiment des programmes en terme de changements de société. Donc comment voulez-vous, quand notamment on est des sidérurgistes, mais y compris même tous les travailleurs, tu rentres du boulot, tu as même le bol d'être de jour, sans parler des postés, il est 17h tu rentres, le temps que tu te laves, tu prends une tasse de café, tu vas taper un coup de bêche dans le jardin, tu lis ton journal, mais pour aller voir une exposition ? Il faut avoir une culture là-dessus et nous il faut qu'on la défende





cette culture là. Cela aussi, les dirigeants d'entreprise ou politique nous l'ont enlevée. La culture, elle entraine dans l'entreprise.

Par exemple quand on voit les dégâts qui ont été fait au CE chez Renault Le Mans. Ils avaient un complexe super, des terrains de foot, une bibliothèque énorme, de tout pour que la culture rentre dans l'entreprise. La CFDT prend la direction du CE en alliance avec les autres organisations syndicales, il n'y a plus rien, plus rien. Il n'y a plus de livres. Nous les avons achetés 1 euro pièce.

Côté loisirs c'est exactement la même chose : comment voulez vous qu'un salarié s'inscrive dans un club d'échec, dans un club de belote ou autre, quand il rentre du travail à 10 h du soir, c'est du quasi impossible.

Et moi, je pense effectivement à travers, encore une fois, la courroie de transmission qu'on peut être entre ce qui se passe dans l'entreprise et ce qu'on imagine que devrait être la société, les vacances sont des moments idéaux pour mettre ça en place. Parce que, en même temps c'est un lieu de mixité sociale, il y a des gens qui se rencontrent et qui vont dire effectivement « moi je ne peux pas aller au cinéma », « ou bien de temps en temps ». Il y a le fait que la personne n'a pas ou n'a plus la culture d'aller au cinéma mais il y a aussi le fait qu'il est épuisé d'une part, et la question du pouvoir d'achat est cruciale.

Je vous parlais de l'exposition de Salah, mais cet été aussi nous avons fait venir Sabine, une copine qui tournait dans le film « De mémoire d'ouvrier » en tant que participante au film pas actrice, avec projection. 200 personnes dans la salle pour le film suivi d'un débat.

On a également fait venir le réalisateur de « Au prix du gaz », sur les gars de Châtellerauld qui menaçaient de faire sauter leur usine. La aussi débat intéressant entre estivant et réalisateur. Sans cela, au centre de vacances, ils ne le feront pas en sortant du boulot.

On a utilisé le cinéma associatif de La Turballe pour le film de Vautier « Afrique 50 » gratuit pour tout le monde. C'est un film qui explique un petit peu le colonialisme mais pas vu des colonisés. Et ça on l'a fait quand Sarkozy annoncer qu'il fallait arrêter d'avoir honte de ce qu'on a fait en Algérie, que l'on avait fait

des bonnes choses, qu'il fallait montrer les bienfaits du colonialisme ». Donc parallèlement on projette ce film là. Les gens sont en vacances ils peuvent venir. Et ils sont venus.

Et comme je vous le disais tout à l'heure il faut, et pas il faudrait, il faut que vous contrôliez le contenu des vacances, ou le contenu des apports culturels. Et là non plus il ne faut pas être culturel, regarder un Astérix et Obélix c'est rigolo, ça fait du bien, ça détend. Et en même temps, faire une promotion sur des places de cinéma, sur un film qu'on a envie que les gens, les salariés voient et bien on peut le faire. Ce sont des petites actions qui à un moment peuvent éveiller et se donner confiance. Par exemple ce qui se passe en 42, la rafle du vel d'hiv, la population s'est dit tout est foutu. Mais il y a des gens courageux, des hommes et des femmes courageux, qui ont pris des choses en main, qui ont fait des actions, pas seulement de la discussion.

C'est ce que je disais au camarade de Claas tractor : Ok les vacances on ne peut pas mais la culture, essayons, c'est pas cher, on peut aider. Faire une fois sur un film, sur une exposition, faire venir une personne dans l'entreprise pour un débat.

Je pense que, encore une fois, dans nos vacances il faut qu'on ait ce souci là. Sinon, on va vite fait répondre aux attentes. Et ça vous le vivez, pour ceux qui sont aux CE, vous le vivez parce que même si idéologiquement on est contre les chèques vacances, la redistribution, on a la pression des salariés qui est là et puis on a la pression aussi, encore une fois, de l'idéologie ambiante qui pousse à faire ça.

A un moment c'est par la politique et par l'éducation qu'on arrive à faire changer les choses.



# L'assurance maladie de la sécurité sociale : Bernard LAMIRAND

Président du comité national pour la reconnaissance d'Ambroise Croizat  
comme artisan principal de la mise en place de la sécurité sociale.

**Depuis un demi-siècle passé, la sécurité sociale fait partie de notre vie de citoyen.**

C'est toujours un enjeu de société et son devenir définira le monde dans lequel nous vivrons demain ; société de partage ou société inégalitaire où le fossé se creusera entre nantis et pauvres de plus en plus nombreux.

Méditons sur ce que Barre, ancien premier ministre, déclarait concernant les pauvres et les chômeurs « *ou bien ils sont adultes et ils s'en sortiront ou bien ils sont des pauvres types* » : voilà le type de raisonnement de la bourgeoisie y compris dans la situation d'aujourd'hui où elle réclame à grand cri de ne plus régler la part de cotisation de l'entreprise que nous considérons comme un salaire socialisé.

Il n'est pas normal qu'une telle conquête sociale soit sous la coupe de l'état quelque soit sa couleur politique et du patronat qui l'inspire. L'universalité de la sécurité sociale que proclamait en 1946 Ambroise Croizat ministre du travail et de la Sécurité sociale requiert dans ces conditions la participation large de la population.

La démocratie en est le premier maillon.

Les salariés, les retraités ont été dépossédés de sa gestion par un paritarisme qui s'est accommodé aux visées patronales et gouvernementales ; rappelons ce que disait Ambroise Croizat lors de la mise en vigueur du plan de sécurité sociale : « *les conseils d'administration ont été constitués. On sait que ces conseils ne sont pas désignés par le gouvernement, car le plan français, contrairement à ce qui a été dit et écrit à maintes reprises, ne constitue en aucune manière une étatisation de la sécurité sociale* ».

**La sécurité sociale était donc sous le contrôle direct des salariés à travers leurs organisations syndicales.**

Un travail de Sape, notamment depuis les ordonnances De Gaulle en 1967, a modifié les contours de cette sécurité sociale solidaire.

Les générations actuellement au travail ont besoin d'une claire vision de la sécurité sociale ; son existence dépend de leur engagement pour la défendre, la gérer, la réformer positivement.

Je vais donc m'efforcer de rendre un peu plus compréhensible ce en quoi les travailleurs ont toutes les raisons de s'occuper de cette grande conquête sociale. Je le ferai en rappelant ses origines jusqu'à maintenant. Prendre le temps de regarder le chemin parcouru n'est pas inutile au moment où les manœuvres pour la discréditer et la rendre plus malléable, face aux appétits des sociétés d'assurance, se font pressantes.

Par exemple, comment ne pas s'élever contre cette idée que ressassent le patronat que les cotisations so-

ciales sont insupportables et pèsent sur le coût du travail et la compétitivité des entreprises.

Ces dépenses sont-elles qu'un coût ! Comme le précisait Catherine Mills dans l'humanité du 22 janvier 2004 je la cite : « **Ne contribuent-elles pas à l'emploi, à une plus haute productivité et à la croissance ?**

**En fait si les libéraux s'en offusquent, c'est parce que la dépense de santé, comme les retraites sont financées de façon socialisée. »**

Qu'est ce qui caractérise notre système de sécurité sociale ?

Je dirai d'abord, d'emblée, que notre modèle de sécurité sociale est solidaire, il agit par la répartition, les cotisations versées servent immédiatement la collectivité des ayants droits ; ce système n'est donc pas basé sur la charité où comme l'obligation pour chaque français de verser une dîme, une journée de travail gratuite pour assurer la protection des personnes âgées : après cela pourquoi pas d'autres mesures du même genre ?

L'histoire de l'aide sociale tout au long des siècles fourmille de ces initiatives charitables.

C'était louable quand il n'y avait rien, mais la raison dans ce retour au charitable, c'est le refus de taxer les profits, le capital.

La sécurité sociale est historiquement une conquête sociale par excellence : le résultat de luttes ou la solidarité va l'emporter sur la charité, l'individualisme, l'assurance privée des risques.

La sécurité sociale, en France, faut-il le rappeler concerne plusieurs risques de la vie : la maladie, la vieillesse, la maternité, les accidents du travail.

Pour la concision de cette intervention je me limiterai à l'assurance maladie et je répondrais volontiers à vos questions sur les autres risques.

Notre système de santé a des origines lointaines. De tout temps les hommes ont cherché à se prémunir contre les maladies, les épidémies, les guerres : bref, les aléas de la vie.

Ce besoin va s'exprimer de plus en plus à partir du mode de production capitaliste, du développement de l'industrie, de l'exploitation des hommes : les conditions de travail vont poser les besoins de santé dans une autre dimension.





Auparavant, l'église assurera quelques protections.

L'église est un lieu où se réfugient les pauvres, les malades, les invalides.

On aide et on vient au secours des indigents. Des hôpitaux, des hospices vont se développer sous le vocable de la charité chrétienne.

C'est insuffisant pour guérir tous les maux de ces périodes du moyen-âge.

La monarchie va alors s'efforcer d'organiser quelques protections collectives. Par exemple, l'hôtel des invalides sera le moyen de soigner les blessures des militaires des régiments royaux.

Ces mesures demeureront dérisoires ; l'espérance de vie dépassera rarement les 55 ans.

La pensée libérale qui se développe après cette période s'oppose aux formes de protections collectives qui renforceraient, dit-elle, l'oisiveté.

Mais, cette situation va évoluer - un mouvement va se dessiner dès la révolution française, celle-ci affirme «le secours aux infirmes, la nécessité de fournir du travail», elle parle de «dette sacrée» cela restera cependant un principe sans application concrète.

Au 19<sup>ème</sup> siècle, les libéraux s'opposeront à une réelle mise en œuvre ; Thiers, l'assassin de la commune, s'attachera à y opposer un refus de la contrainte par la loi. Un discours que nous entendons beaucoup en ce moment de par la voix du MEDEF. La loi, la contrainte devant faire place à la responsabilité de chacun dit-on au MEDEF. La canicule, les 15 000 morts, c'est un manque de responsabilité des familles nous disaient en cœur Raffarin et Mattei en 2005.

L'avènement du capitalisme, son expansion par le développement de l'industrie rendront les conditions de vie et de travail très dures.

La classe ouvrière naissante est malmenée, la mutualité et les caisses de secours seront les premières formes d'une organisation collective de la santé.

L'ouvrier en particulier va exiger des réponses nouvelles à ses conditions de vie et de travail qui empirent. L'invention d'un système de solidarité va naître devant les risques supportés tels : les maladies professionnelles, les accidents de travail, les catastrophes dans les mines, dans les chemins de fer, dans les usines à la Zola ou le travail use les hommes, les femmes et les enfants.

Des situations que nous décrivons MARX et ENGELS et qui leur servira pour décrire cette société où l'exploitation de l'homme par l'homme se développe au rythme de la croissance des capitaux.

Les patrons voient le danger de ce monde du travail qui réfléchit et s'organise pour exiger des réponses à ses conditions de vie et de travail déplorables.

Le paternalisme social va se développer et tenter de contrer le syndicalisme naissant : caisses d'entraide, cercles d'entreprises, dames patronnesses à l'exemple contemporain de Mme CHIRAC qui excelle en la matière avec ses pièces jaunes.

Le maître des forges SCHNEIDER, au Creusot, dans cette fin du 19<sup>ème</sup> siècle, fera tout pour éviter le développement du syndicalisme ; il organise son entreprise en conséquence, la providence patronale s'y exerce ; on naissait dans la layette offerte par Mme Schneider pour finir ses vieux jours à l'hospice Schneider et être enterré dans le cercueil payé par celui-ci « *j'en passe et des meilleures* ». On rappellera aussi les familistères de Godin dans l'Aisne, plutôt un paternalisme progressiste.

Ces formes de patronage, le mot veut bien dire ce qu'il veut dire, ne seront pas sans contrepartie ; l'attribution de ces cadeaux patronaux nécessite de se ranger dans la collaboration de classe, d'être servile et assujéti à l'entreprise paternaliste et familiale.

Cela n'aura pas le succès escompté parmi les travailleurs.

L'état va être obligé d'intervenir, il le fera avec parcimonie concernant les accidents du travail.

Une loi, en 1898, fera obligation aux entreprises de prendre en charge par des assurances privées les accidents du travail.

Les compagnies d'assurances feront leur beurre avec cette loi.

Les salariés seront indemnisés parcimonieusement.

On négotera alors sur la reconnaissance de l'invalidité, des durées d'hospitalisation ou d'arrêts de travail : comme aujourd'hui où renaît l'accusation de fraude quand le salarié se déclare malade ou mieux encore quand il est devenu chômeur ?

Mais la sécurité sociale n'est toujours pas née, ce qui va bouger ne vient pas de France mais d'Allemagne en plein 19<sup>ème</sup> siècle.

Le Chancelier Bismarck institue dans son pays un véritable système d'assurance sociale. Il le fera dans un discours resté célèbre au Reichstag : «*promouvoir positivement par des institutions appropriées et utilisant les moyens de la collectivité dont il dispose, le bien être de tous ses membres et notamment des faibles et des nécessiteux* ». Cela débouchera sur l'assurance maladie et plus largement de la protection sociale dans ce pays.

Bismarck l'a fait contraint et forcé face à l'influence à cette époque du socialisme allemand et des théories que Marx et Engels popularisent.

D'autres projets naîtront par la suite ; ils s'inspirent de l'exemple allemand tel « le New Deal » aux Etats Unis qui inscrit en 1930 l'intervention de l'état concernant la sécurité sociale.

Cette loi américaine contient des mesures contre le chômage, une politique d'assistance aux déshérités et une assurance vieillesse. Le reaganisme dans les années 1970/80 les mettra à mal au nom du libéralisme et Obama tentera très modestement de les remettre en place sous sa présidence qui s'achève.

La France quant à elle, va tarder ; nous sommes au début du 20ème siècle, le patronat et la droite s'y oppose toujours avec force ; le débat est difficile dans la CGT : les conceptions révolutionnaires, anarcho syndicalistes et réformistes s'opposent autour de la cotisation des salariés.

L'avancée vers une sécurité sociale moderne viendra d'un anglais Beveridge qui appellera à constituer l'universalité de la sécurité sociale pendant la seconde guerre mondiale. Pour lui toute la population doit être concernée.

Il considère l'indigence comme un scandale dans les sociétés modernes : il propose donc de l'éliminer en constituant des prestations contre les différents risques. Ce rapport Beveridge va influencer toutes les constructions de sécurité sociale dont celles de la France à la libération qui la mixera avec le système allemand, qui lui, parle de la cotisation et non d'impôts. La Sécurité sociale en France vient donc à maturité avec la libération de la France en 1945.

Des conditions particulières sont réunies. La classe ouvrière, le parti communiste et la CGT en particulier, se sont placées dans la résistance face à l'occupant et à la collaboration Vichyste. Un rapport de force considérable existe pour les salariés face au patronat (CGPF) défait, qui s'était rangé en grande majorité du côté de la collaboration. La CGT a plus de 5 millions d'adhérents, le PCF plus de 28% des voix, c'est un véritable rapport de force qui va compter et De Gaulle devra en tenir compte.

Auparavant le C.N.R. en a été l'architecte, le grand inspirateur de ce plan de sécurité sociale qui allait naître dès la libération : il l'inscrit dans son programme. Une première ordonnance met en place le 4/10/1945 le régime général de la sécurité sociale, elle est signée par le gouvernement provisoire dirigé par le général De Gaulle, celui-ci a dû tenir compte de la place des communistes dans la libération de la France. Cette ordonnance fondatrice on le doit à l'exigence de dirigeants de la CGT de l'époque et en particulier Croizat,

Raynaud, Buisson qui siègent dans la commission des affaires sociales et sont soit les rapporteurs ou présidents.

C'est Ambroise Croizat, ministre communiste et secrétaire général de la FTM CGT qui sera le véritable artisan politique de sa mise en place concrète, de son fonctionnement, de son organisation démocratique.

L'acte qui l'inscrit définitivement dans la loi portant généralisation de la sécurité sociale fut voté à l'assemblée Nationale le 22/05/1946 sous son ministère, malheureusement des corporations ne refusèrent cette universalité et seules les entreprises du privé furent assujetties.

Les vieilles règles d'assistance sociales ou dominaient des systèmes privés inégalitaires étaient dépossédées de leurs prérogatives ; la sécurité sociale imposait la répartition, la solidarité opposée aux assurances privées et à la capitalisation qui avaient fait faillite avec le désastre de la 2ème guerre mondiale. Dans des délais extrêmement courts, dans un pays ravagé par la guerre, Croizat entouré de militants et de Pierre Laroque un haut fonctionnaire du Conseil d'Etat vont se dépenser sans compter pour réussir alors que bien des personnages rétrogrades n'espéraient que l'échec au bout de l'expérience.

Croizat et ceux qui vont construire l'assurance maladie mais aussi la retraite seront alors en butte aux sarcasmes de tous ceux qui n'en voulaient pas (Professions agricoles, commerçants, artisans, professions libérales) Ceux-là protestaient contre ce qu'ils appelaient la bolchévisation de la Sécurité Sociale et ils firent en sorte, après le départ des ministres communistes du gouvernement, d'empêcher toute application concrète de cette universalisation. Mais la Sécurité Sociale était sur pied dirigée et gérée par les travailleurs et leurs organisations syndicales. Des élections démocratiques furent imposées.

Le patronat, la droite n'ont jamais digéré cette grande conquête sociale. Ils se sont alors attachés à la dénigrer pour la déconstruire.

Ce travail ne fut pourtant pas simple ; la Sécurité Sociale faisait la preuve de sa supériorité sur les assurances privées.





Une couverture santé pour tous les salariés, un système hospitalier moderne, une retraite pour tous ceux qui en avaient été spoliés par des fonds capitalisés dévalorisés par la guerre et les krachs boursiers ; tout cela va permettre un développement considérable de la recherche médicale et des progrès de la

médecine incomparables.

L'espérance de vie aujourd'hui en est l'éclatante preuve. C'est cette évolution que le capital considère comme un coût que la nation ne pourrait plus se payer maintenant. En fait, il parle de ses profits, qui seraient plus gros encore si la protection sociale était assurée par le salarié lui-même sans contribution de l'entreprise. Cette volonté de remettre en cause la sécurité sociale, en particulier l'Assurance Maladie vint dès le retour De Gaulle au pouvoir en 1958.

C'est particulièrement le CNPF qui va mener le combat sans répit. En 1965 il dresse déjà un véritable catalogue d'exigences patronales ; celles que nous connaissons aujourd'hui et que s'efforcent de mettre en place les gouvernement successifs qu'ils soient libéraux ou social démocrates. Les ordonnances en 1967 dénoncées par la CGT vont être le moyen pour effectuer un véritable transfert des responsabilités puisque, dès lors, c'est le patronat qui va peser sur la sécurité sociale dans son ensemble. L'état, sous prétexte des difficultés financières, prendra par la suite la direction politique des caisses dans le cadre fixé par le libéralisme.

Le système est donc miné de l'intérieur.

Dans cette panoplie sont très vite apparues des mesures dites d'économies. Ne pas vouloir taxer le capital entraînera la gauche réformatrice à trouver des solutions qui évitent de s'en prendre au capital d'où :

La CSG.

La RDS

Puis par la droite la gestion comptable, les exonérations de cotisations et les abandons de dettes patronales. Ces mesures affaiblissent sans cesse le droit des cotisants et de leur famille.

Ces situations rendent la solidarité plus difficile même si la CMU atténuée ce constat.

Pour la droite, dès son retour aux affaires en 1995, elle considère que la sécurité sociale est uniquement

un coût qu'il faut réduire (plan JUPPE). Ce plan Juppé, Jospin remettra sans cesse à plus tard son abrogation qui pourtant s'avérait indispensable pour sortir la santé de l'ornière

A ce stade de l'exposé il est bon de rappeler que notre modèle de protection sociale est fondé sur le travail salarié. Les difficultés du financement de la protection sociale sont liées fondamentalement à la faiblesse du taux d'emploi et sa précarité et à l'abaissement du niveau des salaires et des substituts exonérés de cotisations comme la participation et l'intéressement. N'oublions jamais que la sécurité sociale se porte bien quand le chômage recule, quand l'emploi qualifié et bien rémunéré progresse, quand la précarité se résorbe.

Il est utile dans cet exposé de rappeler ce lien essentiel de la répartition qu'est le travail salarié et le niveau plus élevé du prix de la force de travail.

La partie cotisation va au pot commun de la sécurité sociale, c'est le salaire socialisé ; les fonds remplissent immédiatement leur rôle de solidarité et de répartition ; ce n'est donc pas une tirelire ou l'on récupère le moment venu sa mise de fond qui s'apparente dans ce cas aux dispositifs de fonds de pensions.

Il faut savoir le rabâcher s'il le faut ; la baisse des cotisations dites patronales comme la baisse des salaires c'est la hausse des profits.

Dans la valeur ajoutée, depuis les années 80, le résultat est flagrant :

La part salariale a diminué de près de 8 %, inversement celle des profits a augmenté de 8 %.

Pourtant les besoins grandissent avec l'allongement de la durée de la vie qui ne doit pas être considéré comme une charge mais comme un progrès de société ; La prise en charge du handicap, de la dépendance, du vieillissement conduit à revoir l'organisation du système de santé mais cela nécessite de rompre avec une logique purement financière et qui crée des inégalités. L'accroissement des dépenses de santé est alors justifié ; celles ci sont d'ailleurs confirmées par le haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie qui indique que ces dépenses vont progresser plus rapidement que le PIB

Comme Catherine MILLS le souligne « *il est temps de réfléchir aux besoins de santé qui vont monter ? Un pays moderne comme la France ne peut continuer de supporter de telles inégalités de santé... Il suffit de voir la différence dans les indicateurs de santé et dans les moyens mis à disposition hôpitaux, médecins, etc.) ...entre la région Nord Pas de Calais et Provence Cotes d'Azur... Il y a aussi un énorme manque de prévention de la maladie et des accidents de travail, qui fait que l'espérance de vie des hommes n'a*

*pas touché les ouvriers. Il y a aussi les besoins liés au vieillissement, à la dépendance, aux soins et services à domiciles pour les personnes âgées »*

Dans ce cadre dégradé, les inégalités devant la maladie prennent de l'ampleur ; tout le monde ne pourrait alors se payer une assurance santé optimale.

Les assurances privées auront beau jeu de fixer les tarifs en fonction des critères de santé et d'âge pour empocher les résultats financiers les plus élevés.

L'offensive sarkozienne visait à sélectionner les risques à la charge de la sécurité sociale et à faire de la sécurité sociale un service minimum. Ce n'était pas le principe retenu au moment de la création de la sécurité sociale par Croizat et ses camarades.

Nous reviendrons alors à l'individualisation prônée hier par les libéraux.

Un nouveau Président de la République est en place ainsi qu'un gouvernement et une assemblée majoritairement à gauche : c'est une situation nouvelle et elle ne doit pas être gâchée par des décisions qui remettraient en cause le contrat social de la libération sous prétexte de réduire ce que les patrons appellent des charges pour les entreprises.

Le maximum de débats pour informer les travailleurs, les retraités peuvent obliger à ce que la conception d'une sécurité sociale solidaire soit réglé par un financement à la hauteur des enjeux sociaux et certainement pas en libérant l'entreprise de sa cotisation sociale qui n'est qu'un salaire versé en fonction des besoins sociaux définies dans les risques de la Sécurité sociale.

Nous ne nous contentons pas de nous opposer ; nous savons bien que notre sécurité sociale est malade et nous faisons des propositions.

Il est évident que la sécu des années 45 a évolué, que le droit à la santé est une exigence qui évolue avec les progrès de la médecine et avec l'allongement de la durée de vie.

Une part plus grande du PIB consacrée à la santé, est-ce possible ? Certainement si on veut répondre aux besoins de la société de demain.

Il s'agit donc dans ces conditions de garantir un droit à la santé pour tous et dans les meilleures conditions de solidarité et en cela la démarche de Croizat est toujours d'actualité.

Les ressources financières doivent être dégagées à cet effet. Il faut continuer le principe de la cotisation des salariés et de l'entreprise parce qu'elles sont liées à la création des richesses, à l'emploi et aux salaires. Il faut donc prendre plus sur la valeur ajoutée (richesses créées par le travail), il faut intégrer dans l'assiette des cotisations sociales les revenus financiers des entreprises et des institutions financières, qui ne sont assujettis à aucune cotisation sociale.

Les questions financières sont donc cruciales ; il s'agit aussi de différencier les taux de cotisations en fonction de la masse salariale et de la gestion financière de l'entreprise comparée à la valeur ajoutée que celle-ci crée par le travail

Les remboursements des soins et de l'hospitalisation doivent être accessibles à tous, dans les meilleurs délais ; dans des conditions d'égalité.

Prévention, recherche, moyens techniques doivent être développés. L'hôpital public est l'endroit tout indiqué pour permettre de répondre à ces besoins.

La sécurité sociale doit être dirigée, gérée démocratiquement par les salariés à travers l'élection des C.A. Bref, redresser la sécu ce n'est pas l'enfoncer en réduisant ses ressources, en élaguant des risques en déremboursement, mais bien en incitant les entreprises, j'insiste, à créer des emplois qualifiés, en augmenter les salaires.

La CGT a fait le choix d'une sécurité sociale professionnelle tout au long de la vie dans lequel les besoins de santé de la population doivent au cœur d'une nouvelle solidarité ainsi que le retraite.

Le débat, l'action unie et large, pour un haut niveau de santé est le prix à payer pour ne pas voir disparaître la sécu.

Finalement et pour conclure ce long exposé et je m'en excuse ; Ce qui doit compter c'est bien le droit pour chaque français à la santé et à une politique qui prenne en compte la prévention, le système de soins, la sécurité sociale comme le proclamait Ambroise Croizat

Le 70ème anniversaire de la création de la sécurité sociale sera commémorée en 2015 ; tout doit être fait pour rappeler le rôle qu'à jouer la CGT et le parti communiste dans cette grande œuvre humaine et plus particulièrement de Croizat qui fut le ministre qui incontestablement mis en œuvre le programme du conseil national de la résistance qui précisait la nécessité d'un plan complet de sécurité sociale.





## **1) LA COHÉRENCE DE L'ACTION DES COMITÉS D'ENTREPRISE**

Il ne peut y avoir de bonnes activités sociales sans bonne intervention dans les gestions. Il ne peut y avoir d'interventions efficaces dans les gestions sans la mise en œuvre d'une gestion politique des activités sociales. L'une ne saurait prédominer sur l'autre. Elles concourent, en se conjuguant, à l'émancipation et à la solidarité du monde du travail.

Il faut donc bien voir d'emblée que l'approche de la question culturelle ne se fait pas dans la seule gestion des activités culturelles.

Nous sommes invités à penser l'activité du C E à partir de notre conception de la démarche syndicale. Je pointe quatre axes tirés du 49ème congrès de la Cgt. Sans limiter notre réflexion à ces seules attentions, nous pouvons ainsi mesurer la nécessité de revenir aux fondamentaux d'un syndicalisme Cgt pour définir une politique de C E. Pour autant il ne s'agit pas de faire du C E l'outil du syndicat mais de mettre en œuvre, au travers du C E, une démarche qui fait du salarié l'acteur de son émancipation. Nous reviendrons sur cette dernière remarque.

**1.1 Un syndicalisme de transformation sociale.**  
C'est dans cette perspective que nous devons penser les activités du CE. « Le syndicalisme est un des acteurs de la transformation sociale et économique. Il est attendu pour garantir à chacune et à chacun, à toutes et à tous l'accès aux droits fondamentaux par la création de richesses et leur juste répartition, pour répondre aux besoins des populations dans une logique de développement humain durable du pays et du monde ». (RO 49ème congrès). Le CE a vocation à être ce lieu de la rencontre, de l'élaboration et de la réflexion avec toutes et tous, en nous ouvrant à tous les apports extérieurs

### **1.2 Qui s'adresse à toutes et à tous**

Le CE est un lieu commun à toutes et à tous, hommes, femmes, ouvriers, cadres et techniciens. Au travers de propositions conçues non pas tant pour répondre,

aux attentes de chaque catégorie que d'en favoriser le croisement, il devient le lieu de l'élaboration de la réflexion et d'expression des attentes.

### **1.3 Construire du collectif**

« En développant l'opposition du « je » au « nous », de l'individu au collectif de travail, ou en renforçant l'individualisation des contrats de travail, des rémunérations, des droits sociaux, le patronat entend renforcer la subordination, les situations de dépendance, d'isolement et toutes les mesures d'aliénation du salarié pour faire pencher le rapport de forces à son avantage. » Face à cette situation le CE devient alors ce lieu de résistance ou le collectif se retisse en permanence.

### **1.4 Développer l'unité et le lien avec le monde associatif :**

Dans ces orientations la Cgt affirme sa volonté de créer les conditions de l'unité en ces termes : « Des liens plus étroits entre syndicats et associations favorisent les rapports de forces. La Cgt participe à développer ces liens avec le monde associatif (environnement, pauvreté, droits des femmes, travailleurs sans-papiers, lutte contre l'homophobie, solidarité internationale et développement, droits de l'Homme, mal-logés ...). Ce travail ensemble sur les objectifs concrets, clairement identifiés permet de peser plus efficacement sur les directions d'entreprise, les gouvernements, les instances internationales. » Le C E peut devenir ce lieu ouvert, où chacune, chacun peut s'exprimer et confronter sa pensée à celle du syndicat, il est cette passerelle avec les activités, les associations hors de l'entreprise, premier pas de la rencontre et de la reconnaissance des acteurs entre eux dont l'organisation syndicale saura se saisir.

Ces axes, loin sans doute d'être exhaustifs, nous font la démonstration à la fois de la nécessité de penser tout à la fois élaboration des axes de l'action sociale du C E et notre politique syndicale à l'entreprise. Ils nous permettent de mesurer en quoi le C E est un lieu spécifique et incontournable pour le développement de l'activité syndicale.

## **2) LA QUESTION DU TRAVAIL ET DES COLLECTIFS DE TRAVAIL**

### **2.1 Partir du travail pour une cohérence syndicale**

Nous comprendrons mieux le lien entre les choses si nous interrogeons le travail. Dès que des hommes sont associés pour travailler ils construisent de la

solidarité, tissent du social (protection sociale, mutualisations, entraides diverses, partages, convivialités, jeux, sport, pratiques culturelles, constructions symboliques et langagières, rites, chants, fêtes...)

## **2.2 Le travail, lieu de constructions sociale et culturelle**

Dans le travail, ils entreprennent ensemble. Dans notre société cela s'opère évidemment sous la contrainte et la domination du capital. Ce faisant ils font beaucoup plus que de produire des biens et des services... ils produisent, dans le même mouvement, du langage, du symbolique. Ils tissent le social. Ils n'attendent pas le syndicat pour le faire.

Certains même s'engagent comme élu social avant de rejoindre le syndicat. (Question que fait le syndicat pour les accueillir dans leur belle volonté et les aider à trouver de la force ?). Ils s'engagent ainsi, à leur manière, sur les voies de l'émancipation et tentent de se dégager du joug de l'exploitation, des contraintes et des dominations sociales. Ils cherchent les voies de la citoyenneté et de la solidarité : émancipations, compréhension du monde, cultures, interventions, revendications, propositions, négociations, développement économique et social. Cela dans de belles contradictions qu'il leur faut dépasser pour avancer. Pour cela ils savent toujours trouver des formes d'organisation, même si elles peuvent paraître pauvres, empiriques et parfois ambiguës, au regard de l'appréhension des choses que peut donner l'assurance d'une bonne culture CGT !

Bref, comme toujours dans le syndicalisme, c'est de là, de l'homme et de la femme au travail, de ce qu'est le travail, de sa nature, de ce qu'il développe qu'il faut asseoir toute réflexion.

C'est parce que le travail est social, par essence, que les salariés, de toutes conditions, avant même de disposer d'un comité savent trouver les moyens de tisser du social, créer de la solidarité, s'ouvrir à l'émancipation. Cela se fait en accord avec leur employeurs (paternalisme/domination) ou/et en opposition/indépendance avec eux. C'est selon et souvent c'est mêlé et cela dépend, bien sûr de la présence, de la nature et de la force des syndicats, notamment de la CGT.

## **2.3 Le travail mis à mal**

Nous n'allons pas entrer dans une description des causes et des conséquences de la dégradation des conditions de travail aujourd'hui. Relevons simplement qu'au-delà de la pénibilité du travail, les salariés souffrent de la mise en cause des façons de faire antérieures, du travail mal fait, ou pas tel qu'ils voudraient le faire, du manque de moyens qui les empêche de résoudre les problèmes et d'accomplir leur mission. Les

situations caractérisées par l'absence de choix ou/et le harcèlement, la répercussion des consignes auxquelles ils n'adhèrent pas, renforcent celle-ci.

Notons simplement que cette souffrance au travail ne s'oppose pas à la notion d'investissement social dans le travail. Elle est, au contraire, le résultat de la tension entre la volonté de l'investissement et les contraintes liées aux objectifs de rentabilité

## **2.4 Soigner le travail**

La maltraitance du travail, le travail abîmé, l'empêchement d'arriver à faire un travail de qualité, de soigner le travail, mais aussi de « soigner le boulot », peut emmener vers des coûts importants, mais aussi de nouveaux profits pour les entreprises de services.

Au début du Xxe siècle, l'hygiénisme avait déjà tenté d'éradiquer les maladies. Mais la santé, ce n'est pas l'absence de maladie. Gerorges Cangilhem a sa définition de la santé : « c'est quand le sujet se sent capable de porter la responsabilité de ses actes » Il ne s'agit donc pas de « survivre » dans son milieu professionnel, mais créer du milieu pour vivre, entre des choses, entre des gens. Ça a à voir avec la création : accéder à un monde subjectif, symbolique et social.

Il n'y a donc pas de défense passive possible, de défense de l'existant. Le métier est toujours potentiellement défunt, confronté à la mouvance du réel qui nous prend en défaut, nous met à découvert, nous soumet à l'inattendu, soumet la découverte au fait d'être mis à découvert.

« Il faut donc, pour faire du métier, faire du désaccord sur le métier. Si le métier a à voir avec le collectif, ce n'est pas suffisant. Refaire du collectif, ce n'est pas faire de l'homogène. Le plus intéressant, dans l'existence professionnelle, c'est ce qu'on ne partage pas, ce qu'on n'arrive pas encore à faire ou à dire. Ne plus avoir les « mots pour dire », c'est aussi le signe qu'on est au taquet de ce qu'on sait, et ce n'est pas mauvais signe, si ça permet d'engager la pensée. » Nous dit Yves Clot.

Bien sûr ce sont les organisations du travail qu'il est nécessaire de repenser, mais ce regard sur le travail et le soin à y apporter nous laisse entrevoir là encore





les ponts possibles entre l'action du CHS-CT et l'action du Comité d'Entreprise s'emparant, lui aussi du regard sur le travail.

Ainsi donc le travail est à la fois à la source de la mise en œuvre d'une politique de l'action sociale du C E et, dans le même temps objet de réflexion et d'attention, ouvrant sur les conditions du travail bien fait et le sens du travail et de son inscription dans la société.

### **3) LE LIEN ENTRE NOTRE ACTIVITÉ C E ET LA STRATÉGIE SYNDICALE**

#### **3.1 Quelques repères historiques**

« La conception française des Comités d'Entreprise, organisme élus disposant d'un pouvoir de gestion autonome des activités sociales et culturelles et d'un droit de contrôle et de consultation sur la marche de l'entreprise, est profondément originale » Nous rappelle Jean-Michel Leterrier dans son essai intitulé « La culture au travail »

L'acte de naissance des Comités d'Entreprise porte la date du 22 février 1945 (1er texte d'ordonnance) et du 16 mai 1946 (Loi impulsé par le ministre du Travail, Ambroise Croizat)

Imposée au patronat et au gouvernement aux lendemains de la Libération, grâce à un rapport de force favorables aux travailleurs, la création des Comités d'Entreprise marque un tournant dans la lutte du monde du travail pour son émancipation.

Benoît Frachon écrit en 1948 : « L'institution des Comités d'Entreprise est une conquête démocratique pour laquelle les syndicats ont lutté durant des années. La Cgt clandestine avait formulée et précisée cette revendication pendant l'occupation hitlérienne. Ses représentants au Conseil National de la Résistance l'avait fait inscrire dans le programme de ce dernier. Aucune opposition ne c'était élevé contre cette revendication ouvrière jusqu'à la Libération. Mais, dès l'entrée en fonction du premier gouvernement De Gaulle, cette opposition se manifesta. On s'efforça de faire traîner les choses en longueur. Puis, dans la discussion de la loi, d'amoindrir le caractère d'efficacité des comités. » Il faudra l'impulsion du ministre communiste Ambroise Croizat pour que la loi devienne effective, à partir de 1946.

#### **3.2 D'un C E, outil du syndicat à un C E au service de salariés**

Concevoir le comité comme outil pour le syndicat est pour le moins ambiguë, en tout cas demande à être précisé. Nous ne pouvons accepter de maintenir notre inscription dans une conception caduque du syndicalisme, dépassée depuis de nombreux congrès, qui instrumentalisait, sans le dire vraiment, mais dans les faits et les méthodes de fonctionnement du syndicat, le comité au service du syndicat (avec certes la conviction porte, par nature l'intérêt des salariés). Prédominait une vision hiérarchique des fonctions, et non un réel partage des responsabilités militantes et l'échange de points de vues différents inhérents aux fonctions et représentations respectives.

C'est pour cela qu'il nous semble préférable de dire que le comité est au service des salariés et de leurs constructions culturelles, citoyennes et solidaires. Les syndicats, les élus sont des moyens et des outils pour que les salariés et leur comité exercent leur souveraineté, en garantissant, par leurs interventions, leur expérience syndicale, leur patrimoine culturel, l'indépendance de l'institution, face au patronat, aux directions. Les syndicats et leurs élus animent la vie démocratique du comité, agissent pour que les salariés en gardent le contrôle. C'est à ce service là que nous sommes. Cela implique, bien sûr, que les élus interviennent, rentrent dans « la dispute » et y apportent tout élément de réflexion, de proposition permettant de l'enrichir.

#### **3.3 C'est toute l'activité sociale du C E qui est concernée**

Pour ce faire le contenu de la politique culturelle du C E va être déterminant. Pour autant, il ne faudrait pas penser que cette cohérence de propositions se limite au champ de la seule commission culturelle.

L'ensemble des activités sociales du C E sont concernées. Toute la politique des loisirs, des vacances et de la pratique sportive est concernée.

Cette recherche de cohérence nous conduit dans ces domaines à travailler avec des organismes de tourisme social et à nous investir afin que leurs propositions portent les préoccupations et les axes politiques définis par le C E.

C'est également au nom de cette cohérence que nous chercherons à créer les conditions du développement du sport en entreprise avec le soutien de fédération telle que la FSGT.

### 3.4 Où en sommes-nous ?

Sur le volet activités sociales les droits et moyens des comités n'ont pour ainsi dire pas évolués depuis leur création en 1945. Sans aucun doute parce que nous n'avons pas suffisamment été porteur d'exigences sur cette question et pas assez, surtout dans la dernière période, en capacité d'élaborer des revendications construites sur des situations d'entreprises extrêmement diverses quand à leurs réalités sociales et économiques. Nous en sommes restés à l'affirmation globalisante de 3% de la masse salariale. Que cela veut-il dire avec la précarité d'aujourd'hui, l'atomisation des entreprises, la vassalisation des Pme/Pmi, le développement de la sous-traitance, la composition socioprofessionnelle extrêmement variée d'une entreprise à l'autre ?

La conséquence de tout cela est qu'aujourd'hui les moyens et les droits sont obsolètes et qu'ils induisent, et conduisent presque mécaniquement, au niveau des activités culturelles, une conception d'accès à la culture (et donc aujourd'hui de « consommation ») plutôt qu'une conception « développement d'une démocratie culturelle à l'entreprise ». Ils ne permettent pas une vraie politique de développement social et culturel. La faiblesse des moyens incite à la redistribution et à la « consommation aidée » de produits et biens culturels. Après quoi on se fait les gorges chaudes sur les défections des comités et leur inscription dans le mercantilisme et donnons belle leçon !

Il y a là une grande question si nous voulons un développement social conquérant, durable, efficace et égalitaire. Et nous voyons qu'elle renvoie à notre intervention dans la gestion de l'entreprise. Que devons nous exiger en moyens financiers et humains pour que le collectif travail prenne de l'essor ?

L'environnement culturel c'est également profondément modifié au cours des dernières années. La réservation de places de spectacle se fait de chez soi, de manière individualisée. Des kiosques de réservations voient le jour dans les grandes surfaces. Quels qu'en soient les raisons et les objectifs, de nouveaux partenaires sollicitent quotidiennement les Comités d'Entreprise. De nouveau mode d'accès aux œuvres écrites et au cinéma avec l'arrivée des tablettes, l'offre internet interroge l'existence des médiathèques, au moins sous la forme que nous lui connaissons. Il s'agit de nouvelles données qui bouleversent les pratiques et pèsent sur les politiques culturelles élaborées par les organisations syndicales.

En tout état de cause il ne faudrait pas penser que les C E soient orphelins du fait de cette concurrence, nous pouvons, au contraire, y voir l'opportunité d'un repositionnement salutaire.

## 4) LA CULTURE RÔLE DES COMITÉS D'ENTREPRISE

### 4.1 la fonction particulière de la culture

Dans cet ensemble la culture a une fonction particulière. Elle est ce qui permet de faire lien, société. La culture est, selon notre manière de voir, ce qui permet de parler, penser, représenter et construire collectivement notre émancipation, notre arrachement à l'emprise de la nécessité, bref d'engager le travail d'émancipation, de solidarité, de citoyenneté. De dire « Je » et « Nous ».

En matière culturelle les militants de la CGT dans les comités ont une responsabilité particulière sur des champs d'interventions extrêmement larges qui déplacent les traditionnelles barrières dressées entre l'activité d'intervention dans la gestion et les responsabilités de gestion des activités sociales.

En effet, dans le domaine de la culture les deux prérogatives majeures des comités sont particulièrement indissociables. Comment, par exemple, mener des activités sociales sans exploiter le bilan social si l'on a l'ambition de répondre justement et également aux aspirations et nécessités. Sur quelles bases mener une politique culturelle cohérente sans l'articuler aux questions de salaires, de qualifications, de pratiques culturelles, sur les savoir-faire et les savoir être ? Comment sauvegarder, développer l'emploi sans s'ouvrir aux évolutions techniques, scientifiques, esthétiques ? Comment intervenir, et où, sur les questions du mécénat ?

En retour comment prendre en compte les revendications concrètes des salariés et de leurs familles sans échanger avec eux « dans » les activités culturelles, en partageant ce qu'ils lisent, en voyant et en écoutant ce qu'ils expriment. Bref, encore, en cherchant avec eux le « sens », qui n'est pas prédéterminé par nos discours, qu'ils élaborent symboliquement dans des pratiques artistiques amateurs, langagières, dans leurs comportements quotidiens ?

### 4.2 Politique culturelle du C E : solidarité et citoyenneté en acte.

Si le comité est la solidarité et la citoyenneté en acte, comment mener des activités culturelles sans les





sa stratégie globale.

#### **4.3 L'entreprise est aussi « entreprise culturelle »**

A ce sujet, l'engagement accru des entreprises au niveau artistique dans le mécénat, avec les nouvelles possibilités que leur offre les dispositions légales récentes est éclairant. Sur cette question voir aussi le thématique « la France a-t-elle besoin de culture ? ». Voir également les travaux de nos deux séminaires et du colloque menés par Jean-Christophe Le Duigou en 2005 ainsi que notre brochure « démocratie culturelle » qui a fait suite.

Voilà sur quoi se fondent, pour nous, nos prérogatives de gestion des activités culturelles. Il s'agit de bien voir pourquoi nous avons et pourquoi nous revendiquons cette responsabilité de gestion des activités culturelles en le rapportant à l'ensemble des prérogatives des comités.

La politique culturelle que nous préconisons s'attache à mettre les activités culturelles au service de la transformation du travail pour qu'il devienne la dynamique d'émancipation qu'il ne devrait jamais avoir cessé d'être.

#### **4.4 Pour l'avenir, des perspectives, des attention ?**

Il s'agit alors de se poser, avec les salariés, la question de quels apports spécifiquement culturels ils ont besoin pour bâtir cela, de quelles rencontres scientifiques, artistiques, de quelles confrontations, de quelles conjugaisons, de quels savoirs partagés et sur quels champs de connaissances... Bref de mettre en œuvre une spécificité du comité en matière de culture. Le comité n'est ni une Maison de la culture, ni la Fnac, ni Virgin, ni une municipalité, ni une région, ou un centre culturel. Il ne s'oppose pas à tout cela. Il peut, et devrait même, conjuguer des actions ou construire des partenariats durables ou ponctuels avec certains acteurs culturels (publics, associatifs, mouvements d'éducation populaire) mais aussi se regrouper avec

différents comités d'un même territoire pertinent, pour mutualiser les forces, mais aussi et surtout pour mieux appréhender le réel... il y a là des verrous législatifs à faire lever, des exigences à porter.

Il n'y a pas pour cela de recettes. Il convient simplement, sur ces bases, d'interroger les pratiques, les expériences et les politiques culturelles concrètement mis en œuvre pour les transformer et les orienter intelligemment, patiemment, pédagogiquement, Mais sans attendre.

Cette intervention a été construite à partir de trois documents essentiellement :

- le Rapport d'Orientation du 49ème congrès de la Cgt
  - Une intervention sur les Comités d'Entreprise rédigée par Jean-Pierre Burdin
  - Le livre de Jean-Michel Leterrier « La culture au travail » édité par les cahiers de Convergences.
- Il faut également cité sur les questions du travail :
- le livre d'Yves Clot « Le travail à cœur » aux éditions de la Découverte
  - sur la politique de la Cgt :
  - « Démocratie culturelle ? » plaquette édité par l'Activité Politique Culturelle Confédérale



## Premiers enseignements : Claude VEN Président de l'I.H.S. de F.T.M. CGT

Nous avons évoqué durant ces trois séances de travail sur deux jours, ciblées respectivement sur les comités d'entreprise, la protection sociale et la culture, beaucoup de notions, de concepts et ... Grâce au fil rouge qu'ont constitué les actions d'Ambroise CROIZAT nous avons évoqué ensemble l'évolution des droits des salariés, les reposant dans le décor initial, les réalités d'un moment et le rapport de force qui a prévalu à leur création.

Ce matin Serge a insisté sur le travail, son contenu et les mots qui l'accompagnent. Cela m'a fait penser aux évolutions de certains principes et de certaines appellations. Ainsi autrefois il y avait le chef du personnel qui avait la charge de gérer le personnel en général et en particulier, le groupe de travail mais aussi l'individu. Aujourd'hui il n'est plus question de personnel mais de ressources humaines. On a vu se généraliser ce concept de DRH, Direction des Ressources Humaines. Ainsi s'affiche avec un profond cynisme que ce n'est plus l'individu qui compte mais les ressources que l'on peut utiliser, arracher au salarié. Il y a là une notion de prédation et d'exploitation renforcée.

Tout autant s'est affirmée au fil du temps la fracture entre le travail dit « intellectuel » et le travail dit « manuel ». On n'a pas hésité à vouloir même revaloriser ce dernier. Pour ma part je n'ai jamais compris que l'on puisse penser que derrière une main, quelque soit le travail qu'elle exécute il n'y ait pas avant tout un intellect. Ainsi ce sont créés les notions, superbement nommées par ailleurs, d'intelligence de la main. Il y a même une fondation qui valorise cette nouvelle forme d'intelligence, une fondation présidée par Liliane BETANCOURT. « L'intelligence de la main » comme si on voulait limiter l'intelligence à ces extrémités et nier qu'il puisse y avoir plus haut un cerveau. Un cerveau capable de regarder, d'apprendre, d'analyser et de concevoir. Limiter la conscience au travail accompli s'articule parfaitement avec la volonté du patronat de payer le salarié au poste de travail en niant les qualifications et les compétences.

Pourtant ces femmes et ces hommes auxquels on a nié la capacité à comprendre le monde, à appréhender les réalités politiques et économiques, ont comme l'a rappelé Serge ce matin, conçu et mis en marche un syndicalisme de transformation sociale. Et quelle transformation ! Nous l'avons dit durant ces deux jours : les retraites, les comités d'entreprise, les grilles de salaires avec leurs minimas, la sécurité sociale...

Hier soir nous avons prolongé notre discussion au cours du repas. A un moment la propriétaire du restaurant m'a questionné : Vous parlez d'un certain Ambroise depuis un moment, qui est-ce ? Je lui ai alors indiqué que, secrétaire général de la fédération

des métaux CGT et député communiste il avait été ministre du général de Gaulle à la libération et acteur principal de la création des comités d'entreprise, des grilles de salaires, de la sécurité sociale... La sécurité sociale s'est elle exclamée. Voilà une grande œuvre, pourquoi ce monsieur CROIZAT n'est-il pas connu.

Je n'ai pu que lui répondre : on y travaille madame. On voit bien par cette anecdote l'attachement des gens à la sécurité sociale et la reconnaissance à ceux qui l'ont créé. Les vrais.

Je ne résiste pas à vous confier une anecdote que m'a confiée Liliane CROIZAT hier. Son père Ambroise n'a pas connu la retraite étant disparu très jeune. Mais il n'a pas connu non plus les vacances, celles que nous évoquions hier dans le cadre des activités sociales et culturelles des comités d'entreprise. A chaque fois qu'il prenait quelques jours de repos c'était pour descendre dans le sud de la France chez sa sœur. Il avait beau lui demander un minimum de discrétion, dès son arrivée il se devait de répondre aux sollicitations des camarades, assumé un meeting ou une réunion publique. En 1949 il n'en peut plus, l'épuisement le gagne. Il décide d'acheter une petite maison en province pour pouvoir enfin parvenir à se reposer. Il trouve dans la Nièvre une petite bâtisse au toit fatigué de deux pièces avec cour et donnant sur la route. Bien que modeste l'achat nécessite des efforts conséquents à un ménage disposant de moyens très limités. Ambroise sera contraint d'aller jusqu'à vendre un fusil dont il ne s'était par ailleurs jamais servi car n'étant pas chasseur. Le financement enfin trouvé il se rend chez le notaire pour officialiser l'achat. Celui-ci ouvre un dossier prend note et interroge : « CROIZAT, comme le ministre ? ». Ambroise ne peut que répondre : « oui, comme le ministre. C'est moi-même Maître ». Interloqué celui-ci le regarde, referme le dossier et lui dit : « j'ai justement un château en vente monsieur le ministre ».

Cette anecdote nous éclaire sur le notaire et son époque, qui elle n'a pas vraiment changé, ou un ministre était un notable, un homme installé, un bourgeois,





auquel un château allait mieux qu'une mesure. Elle nous en dit un peu aussi sur la personnalité d'Ambroise CROIZAT, les réalités que furent celles de ce ministre. Et pas n'importe quel ministre. Car s'il fut ministre du travail, il fut surtout pour les salariés et seul dans l'histoire à porter ce titre, ministre des travailleurs. Quelle magnifique reconnaissance.

Evoquer CROIZAT et ces réalisations c'est aussi prendre la mesure de l'évolution des droits des salariés et des citoyens. C'est prendre conscience que le programme du Conseil National de la Résistance dont sont issues toutes ces réalisations reste d'une profonde actualité. Il suffirait pour s'en convaincre de rappeler comme l'a fait hier Louis DRONVAL les propos de Denis KESSLER du MEDEF en 2007. Nous pourrions aussi évoquer la référence à 1945 dont se flattait le premier ministre François FILLON lorsqu'il présentait son budget de rigueur et d'austérité pour 2012. On est révolté quand on pense à l'ambition du gouvernement de l'époque, dans un pays dévasté, ruiné par la guerre, la volonté, l'acharnement à nourrir, soigner, éduquer la population tout en redressant l'économie et en reconstruisant l'industrie. Pour cela on n'hésitait pas à aller chercher l'argent là où il était. On pourrait également parler de l'acharnement de la famille Renault à réhabiliter la mémoire du collaborateur pour empêcher les dédommagements qu'ils exigent en réparation de la nationalisation de 1945.

Alors que peut signifier aujourd'hui de rendre hommage à Ambroise CROIZAT. Ne serait-il pas un peu artificiel de vouloir qu'une reconnaissance de son travail se traduise par un nom de rue, de bâtiment, ou de station de métro. Mesurons bien que par une plaque de rue ou de square il y a une interpellation du passant, du citoyen. Derrière celle-ci c'est toute une dimension politique et sociale qui est évoquée, une étape du mouvement social et l'ensemble des travailleurs qui y ont contribué par la lutte.

Je pense à hier soir au restaurant où nos échanges sans doute un peu enflammés ont fait réagir un couple de clients qui au lieu de solliciter de notre part un peu de discrétion ce sont exclamés : « on ne vient pas au restaurant pour entendre parler de politique. Il y a des lieux pour cela ». Voilà deux

réactions bien contrastées dans un même lieu. Alors je remercie chaleureusement Louis DRONVAL pour l'organisation de ces journées d'échange et de réflexion qui nous ont permis de remettre la politique et le social au cœur des préoccupations et de les faire vivre dans salles de réunion autant que dans la rue et les salles de restaurant. Je salue son travail et l'en remercie. Je laisse à Patrice MOREL qui saura le faire mieux que moi le soin de remercier les collectivités locales qui ont apporté soutien et moyens et je salue la présence de Liliane CROIZAT, toujours disponible pour évoquer la mémoire de son père et participer aux actions et aux luttes d'aujourd'hui.



## Patrice MOREL : Président de l'I.H.S. CGT 44

Avant tout je tiens à remercier la municipalité de Trignac de nous accueillir.

En tant que nouveau Président de l'IHS 44, je suis heureux de faire connaissance de l'IHS de la métallurgie en la présence de son Président Claude VEN. D'autres IHS corporatives, mais locales sont aussi présentes en Loire-Atlantique (je pense notamment aux cheminots, aux postiers) avec lesquelles il faudra amplifier nos rencontres et travailler ensemble.

A propos de celle-ci, plus tard, l'on pourra dire que notre chemin se « croisa »...

Nos instituts ont un rôle essentiel dans la mémoire. Plus qu'un devoir de mémoire c'est un travail de mémoire que nous accomplissons dans nos tâches respectives. Ces rencontres autour de Ambroise CROIZAT faites à l'initiative de Louis DRONVAL, auxquelles a participé dans leurs préparations Christian LEDUC représentant de notre l'IHS 44, en sont un exemple flagrant.

Des colloques qui permettent de mieux connaître les rouages de notre histoire pour mieux appréhender l'avenir. Des rencontres qui nous permettent, comme pour une maison, de se hisser et construire sur des fondations. A 8 jours de la date anniversaire des 100 ans de l'Union départementale CGT de Loire-Atlantique, je ne peux pas passer sous silence les initiatives prises par ce centenaire.

- On se félicite sur celle faite à la Cité des Congrès de Nantes le 5 octobre dernier. Bien sûr les interventions de Marie-Claude ROBIN, notre secrétaire départementale, et de Bernard THIBAUT, notre Secrétaire confédéral, ont été très remarquées, mais il faut aussi apprécier la table ronde effectuée avec nos camarades historiens et militants. Elle a permis de survoler 100 ans d'histoire et pour certains d'entre-nous de renouer avec l'histoire.

- Puis, ce même jour, c'est l'inauguration officielle de l'exposition, bien que déjà découverte pour certains lors de la fête des retraités à Saint-Herblain dernièrement.

Cette exposition a été produite en deux exemplaires afin qu'elle puisse être réservée par tous et être le support de diverses initiatives non seulement syndicales, mais aussi de collectivités comme prochainement à Savenay, Saint-Nazaire et Saint-Sébastien sur Loire.

- Avec cette exposition, un livre l'accompagne. Il est actuellement en souscription et je vous encourage à télécharger le bon de réservation sur notre site internet de la CGT44.

Je finirais mon intervention en tenant à remercier Louis DRONVAL qui a œuvré, avec un collectif de façon admirable pour la réussite de ces rencontres autour d'Ambroise CROIZAT, Ministre des travailleurs.

Merci.



## Intervention de Gilles BRIAND au nom de la municipalité de Trignac.



Mesdames, Messieurs,  
chères (es) amis (es)

Les Instituts d'His-  
toire Sociale (IHS) de  
la métallurgie CGT et  
de l'UD CGT 44 qui  
fête aussi son cente-  
naire ont fait le choix  
d'organiser cette rencon-  
tre hier à Saint Nazaire et  
aujourd'hui à Trignac.

Je tiens au nom du Conseil muni-  
cipal à vous remercier pour cette attention particulière  
à notre commune ouvrière.

Le Conseil National de la Résistance par ses choix et  
orientations mis sur les rails la reconstruction solidai-  
re d'un pays meurtri par la guerre et l'invasion nazie.  
Ce combat est actuel et moderne.

Une partie de la gauche politique et syndicale, au plan  
national et international, a théorisé sur le fait que le  
capitalisme avait gagné et qu'il fallait s'en accommoder  
et même une fois au pouvoir devancer les exigences  
du capitalisme en promouvant le processus de libéra-  
lisation et de déréglementation.

Ceux qui aujourd'hui tentent, avec la crise du capitalis-  
me, de nous le faire oublier en seront pour leurs frais

Le thème de votre initiative est ainsi formulé :

« pour la reconnaissance d'Ambroise CROIZAT  
comme artisan principal de la mise en place de la  
sécurité sociale »

Syndicaliste et homme politique, inconnu de l'histoire  
« officielle », a mis en œuvre, avec beaucoup d'inven-  
tivité et ténacité, les orientations solidaires du CNR.  
La sécurité sociale et la retraite par répartition en  
France sont considérées à bien des égards comme  
des concepts les plus progressistes au monde au plan  
de la protection sociale et de la retraite.

Ce n'est pas un hasard, si la durée moyenne de vie  
depuis la libération a augmenté de 15 ans.

La protection sociale, la santé, la famille, la retraite et  
les congés payés sont les meilleurs traits d'une société  
moderne axée sur le travail créateur de richesses.

Vous avez hier à Saint Nazaire évoqué le rôle écono-  
mique des CE, les droits des salariés, les congés payés,  
la sécurité sociale.

Vous venez de débattre de la culture et des créations

culturelles des comités d'entreprises. Le Centre  
Culturel Lucie Aubrac vient d'accueillir, il y a quelques  
semaines la 4ème édition de « Cultures partagées ».  
Nous proposons avec le Centre de Culture Populaire  
une exposition à dominante photographique et un do-  
cumentaire « l'envers du décor » qui expriment avec  
sérénité, un regard artistique sur le monde ouvrier.

Ces conquêtes sociales sont chaque jour menacées  
et des attaques mettent en danger leurs existences.  
L'austérité, la flexibilité, la précarité ne peuvent que  
nous conduire dans une terrible impasse.

Ambroise Croizat, Ministre communiste, a permis  
l'émergence et la conceptualisation de la Sécurité  
Sociale. Expression majeure du modèle social  
français que les socio-libéraux tentent avec pa-  
tience de détricoter.

Je suis persuadé que nous trouverons les ressour-  
ces pour poursuivre ensemble le chemin du progrès  
qu'illustre l'action d'Ambroise Croizat d'après guerre.

Votre initiative y participe dans sa forme et sur le fond.  
Mme Croizat, Mesdames, Messieurs, nous étudions la  
possibilité pour que Trignac exprime sa reconnais-  
sance à Ambroise Croizat comme artisan principal de la  
mise en place de la sécurité sociale, des conventions  
collectives et des comités d'entreprises, pour les plus  
jeunes et les générations futures.

Et donc, nous devons réfléchir à donner le nom  
d'Ambroise Croizat soit à :

- une rue
- une salle
- un square
- une école...

C'est maintenant aux élus(es) du Conseil municipal  
de travailler sur cette reconnaissance et pour vous  
remercier d'être venu organiser en partie cette initia-  
tive à Trignac, nous vous offrons le verre de l'amitié.





# Note

A series of horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.





